

**PROCES-VERBAL
DU 13 DECEMBRE 2005**

TABLE DES MATIERES

Rapport de la délégation partie au Mali.....	2
Ephéméride.....	22
Approbation du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2005.....	27
« LE RONCQUOIS DANS SA VILLE ».....	28
1.01 – POLITIQUE EN DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA JEUNESSE – Partenariat avec la Caisse d’Allocations Familiales – Renouvellement des contrats.....	28
PRESENTATION Mme CALLEWAERT.....	30
Débat.....	32
<i>Unanimité</i>	33
1.02 – RECENSEMENT DE LA POPULATION – ANNEE 2006 – Rémunération des agents recenseurs.....	33
PRESENTATION M. DESMET.....	34
<i>Unanimité</i>	34
1.03 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - Actualisation.....	34
PRESENTATION M. TAILLEZ.....	35
<i>Vote contre des groupes « Alliance et Actions » et « Une voix libre »</i>	35
<i>Abstention du groupe « Bien dans ma ville, bien dans ma vie »</i>	35
1.04 – ACOMPTES SUR SUBVENTIONS MUNICIPALES 2006.....	36
PRESENTATION M. TAILLEZ.....	37
<i>Unanimité</i>	37
1.05 – ASSOCIATION FONCIERE DE TOURCOING ET ENVIRONS – Travaux de mise aux normes de l’Ecole Saint-Roch – Prêt de 250.000 € - Garantie municipale.....	37
PRESENTATION M. TAILLEZ.....	38
Débat.....	39
<i>Unanimité</i>	40
1.06 - RESTAURATION MUNICIPALE – Actualisation des tarifs – Année 2006.....	40
PRESENTATION M. BEAUVENTRE.....	41
<i>Unanimité</i>	41
1.07 - FOURRIERE ANIMALE – Ligue protectrice des animaux du Nord de la France (LPA) Conventionnement – Renouvellement.....	41
PRESENTATION M. FLAHOU.....	42
<i>Unanimité</i>	42
1.08 - SYNDICAT METROPOLITAIN DES RESEAUX DE TRANSPORT ET DISTRIBUTION D’ENERGIE (SIMERE) – Nouvelle adhésion – Commune d’Englos.....	42
PRESENTATION M. MATHON.....	43
<i>Unanimité</i>	43

« AMENAGEMENT DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE »	43
2.01 - ENSEMBLE IMMOBILIER (SERVICES TECHNIQUES ET ARCHIVES)	
Rue des Arts/Place Jean-Jaurès – Domaine public – Déclassement	43
PRESENTATION Mme CALLEWAERT	44
Débat.....	45
<i>Vote : abstention du groupe « Bien dans ma ville, bien dans ma vie »</i>	45
2.02 – MODIFICATION PARTIELLE DU PLAN LOCAL D’URBANISME (PLU) -	
Quartier du Blanc-Four – ERL supplémentaire – enquête publique – Avis du	
Conseil municipal	45
PRESENTATION Mme CALLEWAERT.....	46
Débat.....	47
<i>Vote : abstention du groupe « Bien dans ma ville, bien dans ma vie »</i>	50
2.03 – ECLAIRAGE PUBLIC – Rue de Lille – Travaux de reconstruction du réseau -	
Mise en concurrence – Autorisation donnée au Maire de souscrire le marché	
correspondant	50
PRESENTATION M. FLAHOU	51
Débat.....	52
<i>Unanimité</i>	57
2.04 – OPERATIONS DE TRAVAUX DANS LES BATIMENTS MUNICIPAUX -	
Organisation de la commande publique correspondante – Marchés négociés –	
Autorisation de signature – Lots n° 2, 6, 9 et 10	58
PRESENTATION M. FLAHOU.....	58
<i>Unanimité</i>	59
2.05 – EXTENSION ET RESTRUCTURATION DE L’ECOLE PAULINE-	
KERGOMARD – Marché public de travaux – Lot n° 4 – Menuiseries intérieures,	
Cloisons, Doublages et plafonds – Pénalités de retard – Remise partielle	59
PRESENTATION M. FLAHOU.....	60
<i>Unanimité</i>	60

M. LE MAIRE -

Bonsoir à tous, je vous remercie de bien vouloir prendre place.

En préambule à notre ordre du jour, je vous propose d'écouter le rapport de la délégation qui s'est rendue en novembre dernier au Mali. Avant de passer la parole à Hubert LEDOUX et Benoît GHESQUIERE, je voudrais remercier tout particulièrement Monsieur le Maire Honoraire d'avoir accepté de représenter la Ville lors de ce déplacement. En effet, j'avais décidé de rester à Roncq pour les raisons que vous connaissez : nous étions dans une période un peu trouble de violences urbaines, j'estimais que mon devoir était de rester avec mes collègues sur le territoire.

MM. GHESQUIERE et LEDOUX sont donc partis au Mali et nous écoutons leur compte rendu, qui sera appuyé par la projection d'un certain nombre de photos.

M. LEDOUX –

Bonsoir à tous ; merci de nous accueillir. Nous allons essayer de faire court tout en vous donnant quelques informations qui nous semblent importantes.

En novembre dernier, nous nous sommes rendus au Mali ; c'est assez inhabituel. En général, nous y allons en début d'année. Notre motivation essentielle était de participer aux « Journées des collectivités territoriales » organisées une fois l'an par l'Association des municipalités du Mali, qui coïncidaient avec un forum sur la coopération décentralisée.

Pour votre information, le Mali n'en est qu'à son deuxième mandat municipal ; les maires ont été élus pour la première fois il y a cinq ans.

Le Mali est donc une jeune démocratie, qui a connu la colonisation pendant une centaine d'années puis un régime socialiste de type soviétique qui a débouché sur un parti unique. En 1991, un coup d'Etat a amené la démocratie.

La République du Mali est laïque avec un Président élu ; c'est un des rares pays où le Président n'a pas trafiqué la Constitution pour occuper des mandats supplémentaires.

M. Alpha Oumar KONARE a donc été élu deux fois puis il s'est retiré. Il est actuellement Président de la Commission de l'Union africaine.

A été élu M. Amadou Toumani TOURE, Général d'armée, qui était Colonel quand il a fait le coup d'Etat ; il a laissé la place aux civils et, après deux mandats du Président précédemment élu, a été élu à son tour. Il pourra se représenter pour un second mandat.

C'est lui qui ouvrait cette séance. Sur la photo projetée, vous pouvez voir l'effervescence qui régnait ; nous étions dans un grand cinéma qui a été construit pour la Coupe africaine des nations. Je dois avouer que l'organisation nous a un peu déçus. On peut en sourire, en disant que c'est l'Afrique... Oui, mais un fonctionnaire du Ministère des Affaires étrangères français, dont je tairai le nom par pure charité chrétienne, a tout de même été détaché pendant un an, à mi-temps, auprès de l'Association des municipalités du Mali, à mi-temps auprès de la Direction nationale des Collectivités territoriales pour préparer cette manifestation qui se déroulait donc dans ce cinéma ; une douzaine d'ateliers était prévue et il n'y en a eu que trois.

Nous nous étions inscrits à six ateliers (deux pour chacun de nous trois). En fait, ces journées se sont achevées par deux séances plénières. Comme nous étions 700 personnes dans une salle de cinéma pour un atelier, vous imaginez sans peine qu'on ne peut qualifier une telle séance d'atelier de travail. Nous avons donc essayé de travailler plus dans les coulisses.

Sur l'écran, vous voyez l'accueil avec M. Kankouna Sidi SISSOKO, Président du Conseil de cercle ; pour comparer avec nos institutions, c'est entre Président du Conseil général et Président de Communauté urbaine. Nous avons pu travailler avec lui un bon moment. Il est d'ailleurs venu à Roncq à l'occasion du 20^{ème} anniversaire du jumelage de Lambersart avec Mahina. Fondamentalement, ce n'est pas un mauvais homme puisqu'il est journaliste de profession.

Dans le cadre de la coopération décentralisée, vous pouvez également apercevoir Charles JOSSELIN (Président de Cités unies France), le Ministre des Collectivités territoriales, le Président de la République derrière son drapeau et l'Ambassadeur de France au Mali, M. Nicolas NORMAND qui a assumé un gros travail et nous avons réussi à travailler quand même.

Sur la projection, vous voyez le Président de la République à la sortie de cette première manifestation.

Les gardes républicains maliens portent un costume assez extraordinaire.

Nous avons beaucoup travaillé avec trois personnes :

Makan DIAKITE, Maire de Bafoulabé, ancien champion d'athlétisme, 1,95 m, 110 kg de muscles... quand il vous donne l'accolade, c'est franchement viril ;

Iari DIABY, Conseiller municipal de Sélinkégné et 3^{ème} Adjoint à l'état civil ;

Kankouna Sidi SISSOKO.

Il s'agit de la seule manifestation officielle que nous nous sommes permise, au palais de Koulouba parce que nous y étions quand même pour travailler.

Nous avons rencontré un grand nombre de maires, nous avons travaillé complètement avec Makan DIAKITE qui nous a accompagnés durant toute la délégation, y compris à Sélinkégnny et c'était bien pratique.

Nous avons été assaillis par de nombreuses demandes de jumelage avec le Mali. Si vous voulez bien vous reporter au document synthétique qui a été déposé sur les tables, j'y explique rapidement ce qu'est la commune de Bafoulabé, son étendue, le Maire (pour son premier mandat) dispose d'un budget de 90.000 € pour 27 villages et plus de 100.000 habitants sachant qu'à son arrivée, il a trouvé des dettes à hauteur de 30.000 € du précédent mandat.

Pour votre information, le taux de recouvrement de l'impôt ne dépasse guère 15 à 20 % (4 % en 2004...) et cette situation les empêche d'avoir accès aux crédits nationaux. Vous vous rendez bien compte que, dans le cadre d'une décentralisation, le Maire, pour son premier mandat, se prend en pleine figure :

- le transfert des compétences en hydraulique à savoir l'approvisionnement en eau de tous les villages... quand on est dans le Sahel, on sait l'importance de l'eau ;
- la santé publique ;
- le 1^{er} cycle scolaire (en gros les écoles primaires puisqu'il n'y a pas d'école maternelle).

Devoir assumer une telle charge alors que l'effectif municipal se compose d'un secrétaire de mairie, d'un gardien et d'une secrétaire et que le budget communal est celui que j'évoquais précédemment, vous imaginez bien que cette manifestation était l'occasion d'une véritable chasse aux jumelages qui sont une opportunité réelle pour eux.

Je ne reprendrai que les propos du Président de l'Association des maires du Mali qui, s'adressant au Président de la République, lui-même ancien militaire, lui a dit : *nous les maires, vous nous envoyez comme des fantassins sur le front du développement, mais sans munitions. Et vous savez, Monsieur le Président, ce qu'il en est quand l'intendance ne suit pas...* Ceci pour vous donner le climat et les difficultés rencontrées pour essayer de faire avancer les choses dans de telles conditions.

Nous avons donc surtout profité des rencontres avec des acteurs de terrain. Nous verrons un peu plus loin comment nous pouvions aider les habitants de Sélinkégnny, notamment en proposant des foyers améliorés ; la description en viendra plus tard.

Benoît a fait un gros travail sur la pourghère à propos de laquelle il a l'habitude de dire : *la pourghère, c'est comme le cochon et dans le cochon, tout est bon...* cette plante peut fournir des arbres pour des clôtures, les cosses peuvent servir à faire une huile qui remplace le gasoil dans les moteurs diesel, le tourteau sert comme engrais et insecticide ; on peut aussi en faire du savon.

Notre projet de l'année est de monter une plate-forme multifonctionnelle : un gros moteur qui permette d'alimenter une presse à pourghères, une presse à arachides, un moulin à mil pour les femmes. La gestion en sera confiée aux femmes. Très franchement, sans dire qu'elles sont les seules à travailler, on n'en est pas loin. Cette réflexion va probablement également servir à notre projet d'alimentation en eau, toujours pour améliorer la pénibilité du travail et faire de l'arrosage. Tout cela permettrait aux femmes de gagner un peu de temps et aux jeunes filles de pouvoir aller à l'école. Il s'agit vraiment de ce que l'on appelle un développement intégré : avec une machine, on touche pratiquement tous les domaines et toutes les commissions de l'association.

Benoît a également travaillé sur les dossiers du micro crédit et de l'hydraulique.

Sur la projection, vous voyez la Banque africaine de développement des Etats de l'Afrique de l'ouest, l'Hôtel de l'amitié (un ancien Sofitel) qui est le gros hôtel du secteur où logeait une partie des délégations participant au sommet.

Il faut savoir que l'hivernage a été très fort avec beaucoup de pluies. Le Niger, qui traverse tout le pays et qui descend jusqu'au Nigéria, prend naissance dans le Fouta Djallon en Guinée ; il arrose tout le pays, notamment le delta du Niger –très important pour la culture du mil– Vous constatez quand même que pour une bonne année, alors que l'herbe est bien verte, il n'est toutefois pas profond et, malgré une bonne année de pluie, au bout du compte il n'y a pas tellement d'eau.

A Bamako, il y a production d'objets d'art et celui que je vous montre, c'est l'emblème du Cercle de Bafoulabé ; la légende est trop longue à vous expliquer mais c'est un petit clin d'œil à notre village. Peut-être qu'un jour le cheval, qui est situé à proximité de cette salle, sera remplacé par un hippopotame, pourquoi pas !

Bamako, capitale africaine, grouille de partout ; il ne manque que l'odeur et la poussière.

A ce point de la projection, j'ai vraiment pensé à l'Adjoint chargé des travaux et au Chef du service technique de la ville. Plus précisément, j'ai pensé à la mairie de Roncq, ceinturée par un échafaudage hyper sophistiqué.

Sur la photo, vous pouvez voir le contraste et l'échelle qui est absolument incroyable : entre chaque « barreau » c'est un espace d'un mètre, et c'est le matériel utilisé qui permet qu'un nouveau bâtiment soit peint. Il y a des soucis chez nous que l'on n'a pas au Mali.

La photo suivante n'est pas mal non plus : il s'agit des branchements électriques. Je ne sais pas qui est chargé de les réparer, ni comment cela se passe en cas de panne. Cette diapositive reflète bien ce que sont les capitales africaines dans tout ce qui nous déroute parfois.

Est-ce dangereux ?

Je ne peux vous répondre ; je peux simplement dire que nous sommes passés très rapidement.

Nous avons également beaucoup travaillé avec Mme DIAKITE, ancien Ministre de la promotion des femmes, ancien Ministre de la santé, ancien Ministre de l'action sociale et des personnes âgées, aujourd'hui Médiateur de la République.

C'est une femme de 40 ans qui a été formée en France, qui est présidente d'un grand nombre d'associations dont celle des femmes ministres de la francophonie. Cela fait partie des choses qui font un peu mal ; ce sont des personnes versées à la culture française, formées en France (à la Sorbonne) et qui sont complètement désolées de constater que la France perd pied en Afrique.

Pour information, malgré le sommet et autres manifestations, le budget de Radio France International vient d'être encore réduit de 10 % alors qu'on peut y trouver la Voix de l'Amérique en français et une agence Chine nouvelle qui fait de l'information en français. Les Etats-Unis et la Chine sont les deux pays qui arrivent à toute vitesse en Afrique.

Mme DIAKITE est une femme extraordinaire ; nous avons travaillé avec elle durant une matinée pour essayer d'utiliser les bons mots afin de valoriser le travail des femmes en milieu rural. Nous éprouvons en effet beaucoup de difficultés avec des femmes analphabètes, ce qui ne veut pas dire incultes : elles savent très bien compter, très bien gérer mais ne savent ni lire, ni écrire. Dans leur culture, la femme est considérée comme moins que rien ; ce n'est pas forcément un problème religieux, ce peut être un problème d'ethnie où l'homme est le patriarche qui, comme écrit dans les livres, attachera plus d'importance à son cheval qu'à sa femme. Il est donc important d'utiliser les bons mots avec les femmes de milieu rural pour ne pas les choquer. Par exemple, quand on parle de partage des tâches, une femme malienne de Sélinkégné ne peut pas le comprendre ; elle estime qu'elle a des devoirs et ne comprendrait pas que même son fils puisse l'aider à des tâches ménagères. Quand une fille arrête l'école à 12 ans pour aider sa mère, nous, nous disons

que c'est de l'esclavage alors que, pour elle, c'est quasiment une bénédiction que de pouvoir aider sa mère parce que c'est son devoir. On part donc de très loin.

Nous avons donc cherché à savoir ce que nous pouvions dire, ce que nous ne pouvions pas dire et comment utiliser les bons mots pour essayer de faire avancer les choses.

La photo suivante vous présente un tout autre sujet : il s'agit d'une association de femmes pour le progrès et le développement de leurs droits. C'est typiquement Bamako. Vous voyez la Présidente, son adjointe, la trésorière et la secrétaire ; pratiquement toutes ces femmes vivent en monogamie ou sont divorcées.

Si vous regardez le tableau à l'arrière plan où il est écrit : non à l'excision, qui se pratique encore à 95 %, parce que c'est non au tétanos, non à la violence envers les femmes, non aux maladies sexuellement transmissibles... c'est vraiment ce que l'on trouve à Bamako, dans un milieu très urbain. Nous en sommes encore loin à Sélinkégnny ; en revanche, quand nous y étions, Benoît a pu travailler avec ces dames durant quelques heures. Il y avait une session de formation de délégué régional, dont une venait de Kayes, région de Bafoulabé et Sélinkégnny. Elles sont en train de monter des réseaux pour expliquer aux femmes qu'elles peuvent refuser certaines choses ; ce n'est pas parce que c'est la tradition depuis des lustres qu'elles sont obligées de continuer de subir.

L'excision est un acte horrible, qui est source d'un très grand nombre de complications lors d'un accouchement. L'hôpital de Bamako compte un pavillon dit des fistuleuses ; c'est une catastrophe : ce sont des filles qui ont été démolies à leur premier accouchement et qui ne peuvent plus retenir ni urines, ni excréments et, du coup, sont rejetées par leur mari ; elles vivent comme des parias.

Une action est en cours actuellement mais c'est très compliqué à gérer.

Nous avons donc pu travailler avec ces femmes et nous n'en sommes pas encore là à Sélinkégnny, il y a toutefois une prise de conscience.

La photo suivante vous montre le type d'affiche que nous avons trouvé dans la session de formation : *voter femmes, c'est voter pour une démocratie réussie*. Je pense, Mesdames, que vous ne serez pas contre ce slogan.

Poursuivons notre voyage en prenant un 4 x 4 ; après l'hivernage, les pistes sont complètement défoncées. Cette fois, nous avons eu la chance d'avoir à disposition un gros 4 x 4 presque neuf, avec de bonnes suspensions mais, comme vous pouvez le voir, l'état des pistes fait que pour les 40 derniers km, après Bafoulabé et le fleuve, pour se rendre à

Sélinkégny il nous a fallu plus de 2 heures ; je peux vous assurer qu'arrivés au bout, nous avons le mal de mer.

Pour y arriver, nous sommes passés près du barrage de Manantali, qui a été construit grâce à la coopération allemande et des fonds de l'Arabie Saoudite, sur une unité de trois pays : Sénégal, Mali et Mauritanie, afin de leur fournir de l'électricité. Pour la petite histoire, sa construction a duré de 1985 à 2000 et depuis deux ans, ce barrage alimente Bamako, Kayes, le Sénégal et la Mauritanie mais Bafoulabé, Mahina, qui sont situés à 60 km, n'ont pas encore l'électricité qui leur a été promise pour cette année. Dès lors qu'il y aura l'électricité, on pourra avoir des téléphones qui fonctionnent, voire se brancher sur Internet. Bref, cela facilitera beaucoup de choses.

On peut aussi voyager par le train et, sur la projection, vous êtes en gare de Mahina avec toute l'ambiance ; Mahina est jumelée avec Lambersart, juste avant Bafoulabé jumelée avec Lesquin, par où on est obligé de passer pour se rendre à Sélinkégny.

Cette photo a été prise mercredi à 16 h 30 sachant qu'en fait il s'agissait du train qui devait arriver la veille à 11 h. Imaginez ce que cela peut donner dans les wagons : plus de vitres, une chaleur intense, on y mange, on y dort... Voilà pourquoi nous ne prenons plus le train : on ne sait jamais quand on arrivera et encore moins quand on reviendra.

Vous découvrez ensuite Selinkégny, comme nous l'avons rarement vue ; juste après l'hivernage, c'est très vert ! Ce qui retient immédiatement l'attention, c'est le nombre de cases à l'européenne : construites en parpaings recouverts de béton, de forme carrée, avec un toit de tôle. Vous pouvez même apercevoir, sur la première maison, un petit panneau solaire et une antenne de télévision.

Vous rencontrez de moins en moins de cases traditionnelles, en banko (argile séchée) avec des toits en paille qui doivent être refaits tous les ans.

C'est un village d'émigration ; les migrants qui sont à Paris, au Gabon, aux Etats-Unis, en Libye et au Congo pour Sélinkégny, envoient de l'argent. Lors de discussions parce que le problème de l'émigration, on ne le vit pas très bien, on s'aperçoit qu'entre 80 et 90 % des revenus du village viennent de l'émigration. Avec de tels constats, même si l'on est contre l'émigration clandestine –il faut être clair– on comprend alors pourquoi des gens passent plusieurs années dans le désert et se jettent sur les barbelés pour essayer de passer. Il devient extrêmement compliqué de vivre là-bas. Pour situer le problème, un émigré malien à Paris qui vit avec le SMIC (généralement ils travaillent dans la restauration ou dans des entreprises de nettoyage) fait vivre à Sélinkégny entre 80 et 120 personnes en plus de sa famille en France.

La photo suivante a été prise de l'autre côté du village ; vous y voyez des cases avec des tôles mais aussi des quartiers pauvres. Tout en bas, se trouve une concession traditionnelle, qui ressemble au village que nous avons connu en 1987 lorsque nous y sommes arrivés. C'est beaucoup plus rustique et il faut savoir que la paille du toit doit être changée tous les ans, après hivernage, parce qu'elle pourrit et on y trouve des insectes qui donnent le crocro : la nuit, ils tombent sur les gens en train de dormir, passent sous la peau et provoquent de gros abcès. En outre, la pluie détruit aussi le banko. Il est donc important de pouvoir construire « en dur » à savoir des parpaings crépis au ciment, entretenus avec une espèce de crépi.

Vous avez sous les yeux la dernière réalisation à destination du second cycle (qui correspond au collège chez nous) : un bâtiment de 3 classes avec la direction. Il n'est pas terminé mais abrite déjà les petites classes. En effet, les salles terminées ont été réservées aux jeunes du collège et on y met les petites classes en attendant. Le bâtiment sera terminé pendant les vacances de Noël.

En matière de finition intérieure, il n'y a ni crépi, ni dalle mais les enfants sont quand même tous assis à des tables bancs et il y a des tableaux. Le progrès est indéniable. Dans quelques mois, la situation sera identique à celle de l'ancienne école qui abrite la dernière année du collège. Sachez que ce sont les élèves, eux-mêmes, qui sont revenus un samedi matin pour répondre au questionnaire et au petit dossier, qui ont été fabriqués par les élèves du collège Eluard, et répondre ainsi à leurs correspondants de Roncq. Ce n'est pas la première fois, c'est une action qui a eu lieu sous M. VARLET et nous l'avons reprise.

Désormais, ils disposent non seulement de locaux en dur (vous avez compris l'importance de construire en dur) mais, depuis six ans, de tous les professeurs à la fois de 1^{er} et de 2^{ème} cycles de collège.

On commence à avoir de bons résultats ; aucune raison pour que les enfants de Sélinkégnny ne puissent pas aller à l'école même si le taux de scolarisation des filles y est dramatiquement bas : moins de 20 %. C'est un concept vraiment culturel et nous allons devoir y travailler, mais ce sera long.

Vous avez ensuite une vue complète du plateau :

- à gauche, la clôture et les bâtiments du 1^{er} cycle ;
- au fond, le nouveau bâtiment du 2^{ème} cycle ;
- à droite, les logements pour les enseignants.

C'est maintenant une cité scolaire complète où les enseignants sont logés dans le village puisqu'ils n'en sont évidemment pas originaires, et à proximité des bâtiments scolaires. Nous considérons qu'ils disposent désormais de tout ce qu'il faut au niveau scolaire ; il n'y a plus qu'à apprendre à gérer cet ensemble comme une vraie coopérative scolaire et entretenir les bâtiments. Et c'est un des points d'achoppement, qui ne nous fait pas plaisir et que nous sommes en train de travailler.

Quelques autres équipements :

- à gauche, la cabine téléphonique satellitaire avec panneau solaire, bientôt un téléphone à ligne fixe et, nous l'espérons, suffisamment d'électricité pour un poste Internet ;
- à droite, le bâtiment du centre social des femmes ;
- au milieu, le campement traditionnel, où nous logeons, avec des cases aux toits de paille.

Le Centre social a été inauguré en 2001 ; les traces brunes que vous voyez sur le bâtiment, c'est de l'humidité après l'hivernage. La partie haute de la toiture, d'une coloration différente, a dû être refaite parce qu'elle a été soufflée par le vent ; on n'arrive pas à comprendre qu'il puisse y avoir des tornades. Complètement à droite, vous pouvez constater l'érosion sur les fondations qui oblige, tous les ans, à recimenter des rochers pour bloquer et maintenir les fondations. Sur la gauche, une case traditionnelle du campement, qui était superbe en janvier mais qui, après l'hivernage, commence déjà à flancher.

Nous arrivons aux choses qui fâchent. Voilà un des forages, qui sont différents des puits puisque creusés entre 40 et 75 m pour trouver l'eau de la nappe phréatique et disposer ainsi d'eau potable. Nous y avons fait réaliser un abreuvoir pour les animaux.

Un problème de cotisations se posant à Sélinkégny, la pompe –cassée– n'a pas été réparée ; par conséquent, on n'utilise plus le forage.

Qu'ont-ils fait ?

Ils ont rouvert de vieux puits qui donnent de l'eau polluée alors qu'il suffit de remettre la pompe en état !

Ce point fait partie des dossiers qui fâchent. Georges MARCHAL a réalisé une étude sur les puits et, en la matière, nous ne sommes pas satisfaits de notre partenariat avec Sélinkégny parce qu'il s'agit de travaux qu'ils peuvent assurer et doivent prendre en charge. Nous avons donc un souci avec la Commission de développement et nous nous sommes un peu fâchés. S'agissant d'un contrat, s'ils avancent, nous avançons... s'ils arrêtent, nous arrêtons.

Heureusement, d'autres points marchent bien, notamment le Centre de santé communautaire. Vous pouvez y voir aussi le problème de l'érosion ; il a fallu ajouter des espèces de bancs de pierre pour éviter une dégradation rapide.

Pour votre information, ce Centre de santé est un centre de référence de la région de Kayes sachant que l'aire de santé couvre 15.000 personnes dans un rayon de 15 km. Les gens viennent à Sélinkégné de 15, 25, 40 et même 60 km pour s'y faire soigner.

Pourquoi ?

Mady ASSA s'est formé sur le tas mais c'est un infirmier hyper compétent, que la Commission sanitaire de Roncq a aidé à se former en liaison avec l'ACAUPED, organisme d'Armentières, qui intervenait à Kayes. En fait, c'est l'équivalent d'un médecin. En janvier dernier, un médecin nous a accompagnés et il n'y a pas eu de problème.

Autre succès : Koura DIALO, 52 ans, était accoucheuse traditionnelle suite à d'anciennes études ; en outre, elle parlait très mal le français.

Les femmes de Sélinkégné ont souhaité que la matrone –la sage-femme– soit issue du village. Koura a donc été choisie bien sûr parce qu'elle savait faire mais se posait le problème des examens à passer, tests et formations.

Nous avons octroyé un budget de 12.500 CFA ou 20 €... ce qui lui a permis de suivre une alphabétisation pendant six mois. Désormais, elle remplit les carnets de vaccination et ce que l'on appelle les « partogrammes » à savoir le suivi de l'évolution d'un accouchement. Elle assure ce travail d'une façon formidable. Voilà donc un emploi créé.

Sans doute n'est-ce pas grand chose mais, pour nous, c'est une satisfaction parce que ces deux personnes font tourner le dispensaire et en donnent une bonne image, une bonne réputation par leur disponibilité et leurs compétences.

Élément de satisfaction : la pharmacie.

Quand on vient se faire soigner à Sélinkégné, non seulement on y est reçu par des gens compétents (soins, pansements et autres), mais encore on repart avec une ordonnance et les médicaments nécessaires, ce qui est loin d'être le cas ailleurs, y compris à l'hôpital Gabriel Touré de Bamako.

Sur la projection, vous voyez la pharmacienne qui avait reçu son lot de médicaments et une véritable gestion a été mise en place, grâce à la Commission sanitaire de Roncq qui a beaucoup travaillé avec Brigitte THIBAUT et Muriel LALY. Dans le cadre de ce jumelage, comme nous nous y rendons depuis 17 ans, les médicaux ronquois ont réussi à bien évaluer les pathologies et les périodes de maladie ; ils ont défini des plannings, la pharmacienne passe ses commandes et la pharmacie de Sélinkégné ne connaît plus de

ruptures de médicaments, ce qui est très loin d'être le cas dans les autres centres de santé du Mali.

Toujours dans les éléments de satisfaction : le périmètre maraîcher.

Sans vouloir faire pleurer dans les chaumières, en juin dernier Raoul GADEYNE, Président des Jardiniers roncuois, nous avait accompagnés. Il avait rencontré tous les membres de la Commission ainsi que le Maire de Bafoulabé. Ces derniers avaient souhaité organiser une petite cérémonie à son intention : Raoul leur avait expliqué qu'il était indispensable qu'ils aient une sorte de magasin pour ranger le matériel commun, plutôt qu'avoir à l'emporter et le ramener chaque fois. Il y avait donc travaillé et un local avec rayonnages et stockage a été construit ; au-dessus de la porte, ils ont apposé une pancarte « A la mémoire de Raoul » et c'était donc l'inauguration de ce magasin, en présence du Maire de Bafoulabé !

Comme les bâtiments après l'hivernage, ce périmètre maraîcher est à redéfricher complètement, sachant que le complément alimentaire est suffisamment important pour faire la soudure. Quand il n'y a plus beaucoup de mil, de maïs ou d'arachides, les légumes permettent d'attendre la récolte suivante tout en diversifiant l'alimentation des enfants.

Sélinkégny, c'est aussi un village d'éleveurs. Les bêtes sont superbes mais ne pensez pas, pour autant, qu'ils consomment de la viande. Ils en mangent une fois l'an à la fête de la Tabaski ; leurs animaux sont leur capital, l'équivalent d'une maison pour nous.

Les animaux disposent de gamelles contenant un apport alimentaire avec vitamines puisqu'ils sont suivis par un vétérinaire. Nous les avons également aidés à construire un parc de vaccinations. Comme vous le voyez, les animaux sont beaux et bien tenus.

Sur la photo suivante, on voit arriver les femmes avec les veaux pour les faire téter ; ensuite, c'est la traite. Entre 6 h 15 et 7 h, des dizaines de femmes traitent les animaux. On est donc réveillé par le meuglement des vaches.

Quand on est petite, on tient les pattes de la chèvre qu'une copine traite.

A chacune son travail : la maman traite la vache, les petites filles ce sont les chèvres.

On est toujours sur le travail des femmes. Il est 6 h 30 et vous êtes réveillés au son du pilon. Il n'est pas impossible, avec notre projet de plate-forme multifonctionnelle, que les femmes nous demandent à nouveau un moulin à mil, qu'elles gèreraient elles-mêmes. Si nous avons envie d'aider quelqu'un, ce sont bien les femmes !

Elles sont debout de 4 h à 23 h... quand nous y sommes, ce sont toujours elles qui nous accueillent ; elles sont toujours en boubou superbe. Elles sont tout simplement admirables.

Sur la diapo suivante, vous pouvez voir un foyer traditionnel : 3 pierres et du bois en dessous pour faire chauffer la marmite.

Dans le cadre d'une rencontre avec une ONG à Bamako, nous avons acheté un four à double paroi que l'on remplit de sable par un tuyau à droite et en dessous, sur la gauche, se trouvent deux trappes avec un cendrier dans lequel on met du bois. On referme le tout, la marmite est calée dessus. Le système fait gagner entre 30 et 60 % de chaleur parce que le sable permet de la conserver et, surtout, on économise entre 30 et 40 % de bois... dans un pays où le désert avance à raison de 3 km/an, ce n'est pas neutre d'autant que les femmes doivent marcher 3 à 6 km pour aller chercher du bois de chauffage.

Ce matériel coûte l'équivalent de 10 €. Nous l'avons donc offert ; il sera mis en démonstration au Centre de santé, pour habituer les hommes et les femmes à le voir, et il y sera utilisé pour stériliser les instruments.

Autre image que l'on n'avait jamais vue : la récolte du mil.

Le mil ressemble au maïs ; c'est une graminée assez haute. Sélinkégné ne possède pas de terres en propre. Les habitants louent donc des champs situés jusqu'à 10 km de distance. Ils partent le matin vers 6 h 30 en vélo, en charrette ou à pied, sous la pluie pour planter. Et nous voyons la récolte. S'il ne pleut pas plus de deux mois dans l'année, ils ont faim dans l'année.

Ils ont un mois pour faire la récolte ; ainsi, tout le monde se met au travail entre 7 h et 14 h. Les filles, que nous voyons, ramenaient de la bouillie de mil.

Pour la récolte, on abat les tiges que l'on coupe au couteau, on stocke le mil, on le fait sécher, on le pile pour en faire essentiellement de la bouillie qui est la base de l'alimentation avec le maïs et les arachides.

La photo suivante vous montre l'état d'un champ qui n'a pas été récolté. Comme les tiges sont assez hautes, on est obligé de les plier avant de pouvoir couper les épis en haut de la plante.

Réaction typiquement africaine : comme on a dit qu'il fallait bétonner parce que c'est plus pratique quand même... à 6 h un matin, 70 personnes arrivent sur le chantier pour faire du béton et couler une toiture. Elles se relaient toutes pour porter les seaux, couler la dalle... alors que, dans le fond, vous pouvez voir un danseur et quatre tambours. C'est l'Afrique, c'est le rythme.

On tue un taureau... 70 personnes mangent sur place, les femmes préparent le repas. Nous avons porté des noix de kola et des bonbons. Voilà toute l'ambiance.

Dans la case où nous habitons, voyez l'état du mur ; par ailleurs, la toiture est complètement aplatie. Ceux qui nous accompagnaient en janvier, se souviendront de toits très hauts et de murs bien blancs et bien lisses.

Vous pouvez encore contempler la pièce qui abritait la radio rurale de Sélinkégnny. Au cours du dernier hivernage, suite à un coup de vent la toiture s'est envolée et, deux jours plus tard, le mur s'est écroulé. Quand on voit de telles images, on se dit que ce n'est quand même pas un pays béni des Dieux. Si un coup de vent peut aussi facilement démolir des maisons, on comprend que la première réaction des migrants est d'essayer de construire une maison en béton, justement pour ne pas toujours devoir recommencer. On comprend aussi que les habitants, qui n'ont pas de moyens, qui n'ont pas de famille émigrée, doivent faire face à ce risque tous les ans.

Sous forme de clin d'œil, c'est un jour où l'on tuait un mouton.

On nous présente l'animal dont on fait des photos, c'était un superbe bélier. Deux heures plus tard, les brochettes étaient excellentes ; la tête et les pattes étant disposées sur le côté.

Dernière information pour vous signaler que nous serons présents, samedi et dimanche prochains, au Marché de Noël ; nous présenterons du bel artisanat.

Je terminerai en vous remerciant de nous avoir invités et de nous avoir écoutés.

M. GHESQUIERE –

Quelques mots, si vous le permettez.

Tout d'abord, je voudrais remercier Monsieur le Maire, suite à son indisponibilité, de m'avoir confié la parole de la mairie. Je pense ne pas avoir trop engagé sa responsabilité. Dans toutes nos prises de parole, nous avons insisté à chaque fois sur le fait que l'argent provenait, en partie, d'une subvention municipale, qu'il s'agissait d'argent public et qu'il y avait donc des comptes à rendre. Cet argent ne pouvait pas être utilisé à n'importe quoi et l'entretien des locaux faisait partie de n'importe quoi aujourd'hui.

Une action sera envisagée et nous réfléchissons à ses modalités ; il est probable qu'Hubert LEDOUX, en tant que Président de l'association, fera prochainement des propositions.

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Maire, pour la confiance que vous m'avez faite.

Pour compléter les propos qui viennent d'être tenus, l'avenir de Sélinkégnny passe obligatoirement par un développement économique sinon le déferlement des sans-papiers se poursuivra. On n'arrivera pas à endiguer ce flux si l'on ne développe pas une économie locale ; je pense que c'est le chantier du siècle à venir.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des questions ?

Je retiendrai simplement l'idée qui a toujours été vôtre depuis vingt ans : un partenariat sous forme d'objectifs, et lorsque les objectifs ne sont pas atteints, le dire précisément aux intéressés et surtout leur indiquer vers quoi, nous aussi, nous souhaitons aller. Qui dit partenariat, pense efficacité parce qu'il en va de leur évolution et de leur progrès mais aussi du rendu compte aux concitoyens de la bonne utilisation de leurs deniers.

J'y suis donc très sensible.

Une de mes questions concerne plus précisément la francophonie.

Etes-vous inquiets, y a-t-il recul ? Je pense que c'est le cas.

Quelle doit être l'action de la France ?

Autre question un peu connexe : les débats que nous avons aujourd'hui à propos de la colonisation ont-ils un retentissement en Afrique ? En avez-vous eu écho ?

M. LEDOUX –

Le recul de la francophonie est évident.

Qui, dans cette salle, a entendu parler des jeux mondiaux de la francophonie qui se déroulent actuellement ? Personne !

Les médias français ne font aucun écho du travail de la francophonie. C'est quand même terrible car la francophonie est chargée de gérer les centres culturels français dans les capitales étrangères, d'y développer la culture, la littérature et la langue françaises ; des crédits devraient en principe pouvoir être utilisés à l'achat de manuels scolaires en français... N'oublions pas que le Mali compte 60 ethnies et donc 60 dialectes et que le seul fédérateur, c'est la langue du colonisateur, c'est-à-dire le français.

Actuellement, un certain nombre d'élus sont analphabètes (et non pas incultes, j'insiste bien) et, de ce fait, ils ne peuvent pas prendre connaissance de lois rédigées en français. J'ai une série de livrets que nous avons récupérés qui sont tous en français, parmi lesquels le Guide du maire et des adjoints pour l'état civil, lotissement au Mali, comment gérer l'espace... tous ces documents sont en français et la plupart des maires ne savent ni lire, ni écrire en français.

Il faut donc que nous ayons une action dans ce domaine ; c'est probablement ce vers quoi nous allons nous diriger au niveau de la commune de Bafoulabé, mais avec nos partenaires

de Lesquin et de Lezennes, tout simplement pour commencer par un cours d'alphabétisation pour les élus parce que nécessaire. Ensuite viendra le problème du budget et autres sujets.

Pour répondre plus simplement encore, bien évidemment nous avons reçu des demandes de jumelage d'un grand nombre de maires ; bien évidemment, nous avons des demandes très précises des fonctionnaires du Cercle et de la commune pour venir se former en France. Il faut être clair : dans une mairie comme celle de Bafoulabé qui compte un secrétaire de mairie, une secrétaire dactylo et un gardien, sachant que la machine à écrire électrique à mémoire (que nous avons offerte) ne fonctionne pas faute d'onduleur pour pallier les variations de courant... si le secrétaire de mairie ou la secrétaire venait à Roncq, les intéressés seront très bien reçus par le service Etat civil où les agents expliqueront merveilleusement bien comment tenir les listes.... Le travail se faisant à partir d'un ordinateur, de retour chez eux, ils ne pourront pas travailler faute de matériel informatique.

Nous sommes donc obligés de nous adapter aux moyens sur place pour leur permettre de travailler déjà à leur niveau, en attendant une électricité stable. Alors il est vrai qu'un ordinateur pourra les aider.

Comme me le souffle mon voisin, effectivement suite à la conférence qui s'est tenue à Tunis, bientôt va sortir dans cinq pays (le Mali n'a pas été retenu) un ordinateur pour 200 € ; il s'agira évidemment d'un outil rustique et non pas des matériels sophistiqués, comme nous en avons dans les services.

Dans le cadre de la francophonie, notre travail c'est de la sauver car elle se réduit à peau de chagrin. Quand vous pensez que les Chinois ont une agence de presse et une radio qui émet en parfait français pour se faire comprendre au Mali alors que nous n'en sommes pas capables, c'est gênant.

Quant à la colonisation, malheureusement je n'avais pas mon appareil photo quand je suis passé devant un monument à la mémoire des tirailleurs soudanais, qui rappelle une pénible histoire au camp de Thiaroye au Sénégal en 1945 : quand on a démobilisé les tirailleurs sénégalais... C'était en fait le Soudan français ; c'est plus que le Sénégal, c'est le Mali, la Haute-Volta, une partie de la Côte d'Ivoire et de la Guinée.

Suite à leur démobilisation, ils sont arrivés dans un camp à Dakar où on les a laissés plusieurs semaines, sans les payer. C'est un épisode de l'histoire de France qui n'est pas très glorieux... Voulant rentrer chez eux, ils se sont révoltés, leurs compagnons d'armes (des soldats français) les ont mitraillés, faisant plus de cent morts.

Ils ne nous en veulent pas mais c'est quand même un événement qui reste présent dans la mémoire collective. Cela dit, je le répète, ils ne nous en veulent absolument pas. Ils ne sont pas du tout revendicatifs, certains même disent que c'était mieux avant... parce qu'ils avaient peu de choses à dire et donc peu de choses à gérer et peu de responsabilités.

Je vous le rappelle : la démocratie au Mali date de 1991, soit à peine 14 ans. Et ils sont passés des élections présidentielles aux élections législatives, à la régionalisation à la française... imaginez-vous : avec Conseil régional, Conseil général... et pour les communes : transfert de compétences eau, électricité, sans aucun moyen ! Il ne faut pas non plus leur demander de faire des miracles.

Par rapport au rappel de la colonisation, personne ne nous a reproché quoi que ce soit. Nous sommes toujours très bien accueillis.

La difficulté pour nous : comme nous avons construit une relation dans la durée, nous commençons à bien nous connaître et ils ne peuvent plus trop nous raconter d'histoires. Comme je le soulignais précédemment, quand cela marche, on le voit et on marche bien avec eux. Quand cela ne marche pas, on est parfois obligé d'avoir des discussions un peu rudes parce que c'est basé sur un contrat.

M. LE MAIRE –

Je me souviens de deux anecdotes de mon précédent voyage au Mali.

Michel MATHON, un matin très tôt, s'est rendu au puits aider les enfants à prendre de l'eau. Voulant rendre service (vous le connaissez) en bon samaritain, il a en fait complètement désorganisé à la fois la culture et le microcosme local.

C'est une petite anecdote humoristique qui en dit long sur la place de la femme et de l'enfant dans la société malienne.

Autre souvenir qui reste gravé dans ma mémoire d'une discussion que j'ai eue avec un agent de service public du Mali, de Bamako, par une belle soirée étoilée. Nous avons discuté de deux sujets :

- d'abord de Voltaire puisque son mémoire de maîtrise portait sur la narratologie française
- puis de Butor qui est un des écrivains français contemporains.

Il me disait son envie de découvrir la peinture ; il n'avait connu que Picasso et quelques autres grands peintres français ou européens qu'à travers le Petit Robert.

C'est une double pensée à la fois sur leur propre culture et leur soif de culture française mais aussi, sans doute, sur nos propres enfants qui n'ont plus cette soif de la culture, qui n'arrivent plus à travers les ouvrages qui leur sont proposés à découvrir toute la richesse de notre langue et de nos arts.

M. LEDOUX –

D'où l'importance du geste des municipalités qui se succèdent : le dictionnaires qui est remis à chaque jeune malien lors de son entrée en 6^{ème} représente son premier livre personnel.

Je conclurai en vous donnant rendez-vous au Marché de Noël ; bonne soirée à tous et merci de nous avoir écoutés.

M. LE MAIRE –

Madame LIPPERT, je vous en prie.

Mme LIPPERT –

Juste une question concernant le planning familial, la prévention et le traitement du sida. Où en sont-ils ?

En ont-ils effectivement parlé et y a-t-il des avancées dans ce domaine ?

M. LEDOUX –

Du SIDA, on en parle très peu au Mali ; on ne parvient pas à obtenir des chiffres. Il existe toute une culture qui affirme que c'est une maladie des Blancs, qui n'atteint pas les Noirs. C'est donc très compliqué à gérer.

Toutefois, une initiative vient de sortir que j'ai relevée sur Internet récemment : les religieux s'y mettent et de façon intelligente, à savoir musulmans (90 %), catholiques (2 à 3 %) et même les animistes qui lancent une caravane de lutte contre le sida. Un imam que l'on appelle « l'Imam rouge » a même fait une série de prêches sur la nécessité d'utiliser le préservatif.

Déjà, pour la religion catholique, c'est un peu compliqué ; je ne vous dis pas pour la religion musulmane.

Autre difficulté, comme Sélinkégné est un village et dans un village tout se sait... quelqu'un, atteint du sida, disparaît gentiment de la circulation. Mady ASSA, l'infirmier du village, ne

peut pas dire à la famille l'état du malade qu'il envoie donc à Bamako pour consultation et la personne ne revient pas.

A propos de la contraception, lors de la réunion de la Commission avec le Centre de santé, il a simplement été fait le constat d'une petite baisse de la politique du planning familial à Sélinkégnny ; il n'y aurait actuellement que 3,6 % de femmes sous contraceptif alors que, de mémoire, ce taux était monté à 6 % à une époque.

Dans le document qui vous a été remis, les statistiques affichent une augmentation de la population du Cercle de Bafoulabé de 1,1 % alors qu'elle est de 2,2 % au Mali. Comme nous sommes dans une région d'émigration, les hommes n'étant pas là, en principe ils ne font pas d'enfants.

M. LE MAIRE –

Merci à Hubert et Benoît pour ce compte rendu très intéressant.

Je vais donner exceptionnellement la parole à la salle, après avoir rappelé que le public n'intervient pas lors des séances de conseil municipal. Toutefois, nous sommes encore hors conseil et nous allons donc écouter l'intervention.

Intervenant dans le public –

Je voudrais savoir ce qu'espèrent les Chinois et les Américains en s'intéressant au Mali.

Par ailleurs, combien d'heures la commune consacre-t-elle par mois ou par an au Mali ?

M. LEDOUX –

Je précise de suite que la commune de Roncq ne consacre pas du temps de ses agents, mais apporte un coup de main technique, par l'octroi d'une subvention municipale, la possibilité pour nous d'être présents au Marché de Noël, de tenir le bar le 14 juillet, d'intervenir comme nous l'avons fait ce soir, de nous faire connaître. Voilà pour les supports techniques, sans oublier les autorisations quand il faut faire passer une malle de médicaments pour éviter trop d'ennuis en douane sachant que, par principe, nous ne donnons pas de bakchichs. C'est parfois un peu compliqué.

En tant qu'Association Roncq – Sélinkégnny, depuis 1987 nous avons toujours eu le soutien de la municipalité, des quatre maires et quatre conseils municipaux élus. C'est clair, net et précis.

Cette aide logistique et technique est très importante pour notre association.

Pour le reste, c'est un jumelage officiel mais non municipal ; il s'appuie donc sur une association composée de 80 à 110 membres, selon les années, qui se rendent au Mali bénévolement et à leurs frais.

Qu'attendent les Etats-Unis et la Chine ?

Pour la Chine, c'est un super marché qui s'ouvre et elle y a d'ailleurs déjà commencé son introduction. Par exemple, les chaussures en plastique moulé en Chine, les petites bouilloires pour les ablutions qui viennent de Chine... Comme chez nous, un tas d'objets vient de Chine.

Pour le Sommet de Bamako, énormément de travaux ont été payés – c'est formidable mais il faut savoir que tous les marchés sont partis chez les Chinois ! Les entreprises de travaux publics sont chinoises. Les entrepreneurs chinois sont en train de prendre beaucoup de marchés ; ils ont construit le pont du Roi Fahad et il y a eu 300 morts maliens comme accident du travail !

Qu'attend donc la Chine ? Le commerce et des débouchés.

Pour les Américains, c'est un autre sujet ; vous le savez ou non. L'année dernière, un groupe d'Allemands a été enlevé dans cette région. Sur la bande sahélienne comprise entre la Mauritanie, le sud de l'Algérie, le nord du Mali, le nord du Niger, la Libye jusqu'au Tchad, il y a 200 à 300 km de large de territoire touareg où l'on ne connaît pas les frontières ; des bandes armées s'y déploient. Il est probable qu'il y avait un nid de salafistes, peut-être pas lié aux réseaux Al-Qaida mais proches, en tout cas des terroristes.

Les Américains ont raflé tous les marchés militaires et ont coordonné une grande action anti-terroriste (obsession de Georges Busch) ; ils donnent un fric fou aux armées des pays : Algérie, Mauritanie, Sénégal, Mali, Tchad, Niger et Libye même, pour essayer de contrôler cette zone.

Voilà pour l'aspect anti-terroriste ; toutefois, on vient de découvrir du pétrole au Mali et la concession a été donnée aux Etats-Unis

M. LE MAIRE –

A nouveau merci à tous les deux ; il était intéressant, pour nous tous, d'entendre le retour de la délégation.

(Applaudissements)

Nous n'oublions pas le rendez-vous que vous nous avez fixé au Marché de Noël pour la découverte des produits artisanaux que vous avez ramenés. Mesdames, Messieurs, je vous invite tous à vous y rendre dès samedi 15 h.

Je demande à Monsieur KROCK de bien vouloir faire l'appel.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 13 DECEMBRE 2005 : **33**

PRESENTS :

Vincent LEDOUX - Renée CALLEWAERT - Jean-Louis BEAUVENTRE - Michel MATHON - Jeannique VANDEWIELE - Jean-François TAILLEZ - Pascal FLAHOU - Nathalie TRIVERI - Rodrigue DESMET - Yolande DUPONT - Réjane CASTEL - Jackie VERBEKEN - Odette DEVELTER - Annick CASTELEIN - Laurence LIPPERT - Christophe LAVA - Rose-Marie BUCHET - Jérémy KROCK - Sophie LAFRENOY - Arnaud VANDEKERCKHOVE - Laurent WINDELS - Bruno COSYN - Michel PETILLON - Chantal NYS - Evelyne DUMOULIN - André VARLET - Antonio DA SILVA - Geneviève LEROUGE - Etienne DECEUNINCK - Hervé DIZY

PROCURATIONS :

Joëlle DECLERCQ, procuration Nathalie TRIVERI
Thierry BUCQUOYE, procuration Rose-Marie BUCHET
Patrick DEGRAVIER, procuration Geneviève LEROUGE

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur KROCK.

Nous allons donc reprendre notre cheminement, après avoir salué la presse et le public. Comme il est de tradition, je vous propose de parcourir notre éphéméride de tous les événements qui se sont déroulés à Roncq depuis notre dernière séance.

- Voici le beau cheminement de Noël qui nous entraînera dans les manifestations de ce week-end.
- Le 15 octobre dernier, a été célébré le premier mariage dans les Anciennes Ecuries, moment émouvant.
- Au cours de la semaine suivante, toujours en ce lieu, une thématique intéressante sur Beethoven dont deux ou trois concerts et des conférences avec participation d'un public nombreux.
- Du 17 au 23 octobre, la Semaine bleue a été l'occasion d'animations ; je constate que les jeunes élus s'amuse autant que nos aînés pour la préparation du loto. Par ailleurs, l'initiation à la Bourle a été suivie tant par des jeunes que par des retraités.

- Le 25 octobre, c'était le démontage de la classe supplémentaire à l'école Kergomard, qui n'a plus lieu d'être sur le site. Ce fut un moment assez spectaculaire.
- Le 2 novembre, remise des deux Arobases décernées à la ville de Roncq comme ville Internet, ce qui me permet de féliciter l'ensemble des services qui collaborent à la réussite des techniques nouvelles de communication grâce à un site Internet bien fréquenté ainsi qu'une News letter, qui dépasse les 500 abonnés.
- Le 7 novembre, M. FLAHOU était devant les riverains de la rue de la Montagne pour décider du sens de circulation, résoudre des problèmes de stationnement, de gestion des poubelles sur un espace relativement confiné.
A l'issue de cette rencontre, il a été décidé démocratiquement d'expérimenter pendant 6 mois un sens de circulation (à une voix près) ; il y avait donc consensus majoritaire sur cette problématique de la rue de la Montagne.
- Le 8 novembre, c'était la réunion sur le projet Marignan qui propose 58 logements dont 19 en locatif aidé en front à rue avec un distributeur, qui sera implanté en pied d'immeuble puisque l'ERL accepte ce dispositif comme étant, non pas commerce, mais service.
- Le 9 novembre, M. FLAHOU était, cette fois, devant les riverains de la rue des Poilus et la projection nous renvoie l'image d'habitants qui semblent ravis par le discours qui leur est tenu. Les travaux ont déjà commencé ; nous aurons une rue aménagée en zone 30 avec un nouveau dispositif de stationnement, sachant que nous ne pouvons pas faire de miracle : nous sommes dans des rues historiques dont les contraintes sont parfois importantes.
- Le 10 novembre, nous avons réuni les commerçants du Centre-Bourg et du Blanc-Four pour discuter de la zone bleue qu'ils souhaitent voir mise en place sur le centre. La projection vous donne la visualisation du futur dispositif pour signaler cette zone bleue. Nous avons plus ou moins décidé une mise en place pour mi janvier sachant que c'est un dispositif long compte tenu des signalétiques à disposer dans la ville. Sans doute, sera-t-il effectif à compter de février 2006 et le stationnement sera alors limité à 1h30 du lundi au samedi (9 h-12h et 14h-19h) naturellement hors dimanches et jours fériés. L'objet est de réguler un peu mieux le stationnement et de faire en sorte que des voitures ventouses ne stagnent trop longtemps dans le centre.

On remarque que beaucoup de centres villes se dotent de ce type de dispositif. Il n'y a aucun miracle en la matière ; nous observons simplement ce qui se fait ailleurs et appliquons, du mieux possible, un dispositif pour permettre une meilleure fluidité du stationnement et une offre commerciale plus large.

- Le 11 novembre, traditionnelle commémoration de l'Armistice au Blanc-Four et au Centre-Bourg.
- Le 18 novembre, succès confirmé, Madame BUCHET, des cercles de lecture avec le spectacle « Il y aura de l'amour au dessert » ; samedi dernier à l'Atelier, puisque vous êtes en quelque sorte nomades, vous vous déplacez dans différents lieux de vie de la commune, la thématique de Noël a réuni pas mal de personnes qui étaient heureuses d'échanger autour de la lecture et de la bibliothèque municipale. J'en profite pour saluer l'enthousiasme de nos agents qui permettent le fonctionnement de ces structures.
- Le 20 novembre, c'était l'opération « Je grandis, tu grandis » qui fut l'occasion de décerner des « arbres » aux personnes qui ont répondu favorablement et qui ont eu un enfant dans l'année : 64 arbres ont ainsi été plantés sur l'espace public, avenue de Flandre qu'il faudrait penser peut-être un jour à rebaptiser : avenue des bébés, ou avenue des enfants...
D'autres arbres ont été plantés aux domiciles pour des enfants nés entre le 1^{er} octobre 2004 et le 30 septembre 2005. En règle générale, les gens sont ravis par cette opération symbolique.
- Le 28 novembre, nous avons discuté de la Maison de l'emploi ; pour mémoire, c'est un sujet que nous traitons depuis plus d'un an au sein du Syndicat intercommunal. J'espère que nous aboutirons assez rapidement.
Nous avons reçu, ici même, le Président de la Commission nationale des Maisons de l'emploi, le Député Jean-Paul ANCIAUX, venu plaider en faveur de ce dispositif pour l'emploi et répondre aux interrogations qui émergeaient dans les communes, notamment sur le statut de cette structure : doit-il être plutôt associatif comme M. ANCIAUX y était favorable, ou plutôt sous la forme d'un GIP, comme semble nous le proposer le Préfet qui souhaite le regroupement des trois maisons de l'emploi : Roubaix – Tourcoing et Lys Nord Métropole ; les élus étaient assez inquiets quant à ce type de fonctionnement. D'autres questions portaient sur la pérennité du dispositif, la possibilité de mettre à disposition nos personnels. Vous le savez, dans nos communes existent depuis très longtemps déjà des cellules emploi, qui fonctionnent bien. Il ne s'agit pas de faire table

rase de tous les dispositifs en place mais, au contraire, de fédérer, de mutualiser les énergies pour les rendre beaucoup plus fortes et plus vivaces.

Le dossier n'est pas encore abouti ; cette semaine, les maires concernés ont décidé de mettre en place une commission qui permette de faire des propositions dans ce sens car se pose également le problème de la localisation. Peu importe le lieu, l'important étant que ce soit le plus efficace possible au sein du territoire.

- Le 30 novembre, la Bourloire recevait TF1 et France 3 qui se sont intéressés à ce jeu traditionnel :
 - le reportage sur TF1 passera au journal de 13 h de Jean-Pierre PERNAUD, intéressé par ce jeu traditionnel. Nous avons mis en avant les jeunes qui sont formés à ce sport traditionnel par Stéphane LEBAS, agent municipal ;
 - sur France 3, je pense que le reportage est déjà passé.
 Tout cela pour démontrer l'intérêt de cette superbe Bourloire, qui est un lieu de vie tout à fait agréable.

- Le 4 décembre, c'était la sortie du cœur ; les participants, tant marcheurs que coureurs, ont été un peu moins nombreux qu'à l'habitude sans doute parce que le temps ne s'y prêtait pas. Cette année, l'objectif était de sensibiliser la commune aux Clowns de l'espoir, association qui apporte un peu de bonheur dans les hôpitaux, notamment auprès des plus petits. Les nez rouges sont un clin d'œil en direction de cette association ; 1.045 € ont été ainsi récoltés et 100 € ont été proposés par Roncq en marche.

- Le 6 décembre, traditionnelle Saint-Nicolas ; plus de 300 enfants sont passés devant le bon Saint-Nicolas, le Père fouettard était absent, j'imagine qu'ils ont été tous très gentils durant cette année et qu'ils n'ont pas fait de bêtises. Des photos ont été prises au cours de la fête et les parents sont invités à les retirer, lors de la soirée de Noël qui se déroulera le 17 décembre en Centre-Bourg.

Saint-Nicolas est également passé chez les aînés, au restaurant convivial. La fête a été à la fois très originale et très émouvante puisque étaient réunis des aînés et des enfants, qui fréquentent les CLSH du mercredi, et tout se passe admirablement bien. Les aînés ont chanté devant les enfants et leur ont raconté l'histoire de Saint-Nicolas.

- Les travaux en Centre-Bourg ont commencé ; des échafaudages ont été installés autour de l'hôtel de ville, de l'église et dans l'église dès demain pour la requalification et la création de vitraux.
- Les services techniques ont déménagé et sont installés provisoirement dans les salles de la mairie annexe (avril 2006).
- La fin des travaux de l'église Saint-Piat devrait se situer en juin 2006.
- Enfin, une information sur le « Point emploi » ; je veux féliciter le service Jeunesse et le Centre communal d'action sociale qui ont réalisé un bon travail. Même si les résultats sont modestes, c'est tant mieux pour les Roncquois concernés.

Un travail de proximité a été mené auprès des publics 16-25 ans, notamment les jeunes qui parfois traînent dans la rue ; des rencontres ont été organisées. Vous savez que des personnels municipaux vont à la rencontre de tous ces jeunes qui sont dans la rue. C'est ainsi qu'un certain nombre de contrats d'apprentissage ont pu leur être proposés :

.Trois jeunes bénéficient d'un premier contrat dans le secteur agroalimentaire pour une durée de 2 ans en alternance, ce qui n'est pas si mal. Ces formations se déroulent à Douai, Arras et deux sont en entreprise à Roncq depuis mi-octobre 2005.

. Egalement des contrats de formation Transport et logistique. Suite à des tests et des entretiens, un jeune a été sélectionné, son contrat va démarrer mi-janvier 2006 en tant qu'agent manutentionnaire dans une entreprise roncquoise. Si tout va bien, il suivra une formation théorique de 7 mois avec possibilité d'opter ensuite pour un Bac pro.

. Un contrat d'insertion sur l'église Saint-Piat puisque Luc Benoît BROUARD, notre maître verrier, suivra deux jeunes sur toute la durée du chantier (7 mois) dans le cadre du PLIE intercommunal.

. Un contrat d'apprentissage en agence immobilière : un jeune a postulé sur ce contrat d'un an à raison d'un jour de formation par semaine à Hellemmes.

. Egalement grâce à l'action de nos agents, une embauche dans une entreprise de transport ; un jeune, qui était justement titulaire des permis nécessaires, a pu ainsi être recruté en tant que chauffeur poids lourds.

Soit 8 jeunes qui ont retrouvé un emploi, en formation ou en contrat d'apprentissage. Je tire mon chapeau au service Jeunesse et au CCAS qui ont travaillé conjointement dans ce retour à l'emploi. Comme vous le voyez, ce sont des petites rivières qui font de grands espoirs.

J'ai reçu une question écrite de M. DIZY à laquelle j'ai répondu ; ce document a été déposé sur sa table.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 11 OCTOBRE 2005
--

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des remarques ou observations à propos de ce procès-verbal ?

Monsieur VARLET.

M. VARLET –

Nous aurions aimé faire des remarques éventuelles mais nous n'avons pas reçu ce document.

J'en ai eu copie cet après-midi par Mme NYS, qui me l'a envoyé par mail ; je ne comprends pas bien.

M. LE MAIRE -

Je me tourne vers le Directeur général des services qui me confirme que le procès-verbal a été envoyé.

M. VARLET –

Habituellement, nous recevons le procès-verbal « papier » en même temps que la convocation au conseil municipal. Cette fois, l'enveloppe ne contenait que la convocation et l'ordre du jour de la présente séance.

M. LE MAIRE –

On me signale que ce document a été déposé dans les casiers le 24 novembre dernier, et non pas joint à la convocation.

Néanmoins vous souhaitez faire des remarques.

M. VARLET –

C'était ma seule remarque car il est difficile de voter une approbation de procès-verbal dès lors que nous ne l'avons pas reçu et que nous n'avons pas pu en prendre connaissance.

M. LE MAIRE –

Je vous propose de reporter cette approbation à notre prochaine réunion.

M. VARLET –

C'est en effet une bonne initiative, Monsieur le Maire.

« LE RONCQUOIS DANS SA VILLE »

1.01 - POLITIQUE EN DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - PARTENARIAT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - RENOUVELLEMENT DES CONTRATS

*En partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de Roubaix-Tourcoing, la ville de Roncq a été une des villes pionnières du secteur avec la conclusion dès 1989, d'un **CONTRAT ENFANCE** visant à bâtir une véritable politique d'action sociale concertée en direction des jeunes enfants de moins de six ans et de leurs familles.*

L'association « Service des Familles » ainsi que les services municipaux de la jeunesse, de la vie scolaire et de la culture, sous la houlette de la coordinatrice en charge de ce dossier, nous permettent ainsi d'offrir de multiples services tels que repris ci-après :

<i>Halte garderie « Les Galopins »</i>	<i>Rue Jules Wateeuw</i>			<i>24 places</i>
<i>Crèche collective « La Maisonnnette »</i>	<i>Rue Destombes</i>			<i>20 places</i>
<i>Crèche familiale « Les Petits Compères »</i>	<i>Rue Destombes</i>			<i>32 places</i>
<i>Garderies périscolaires</i>	<i>M. Curie P. Kergomard P. Picasso E. Triolet</i>	<i>Matin/soir</i>		<i>100 places</i>
<i>Ateliers ludiques</i>	<i>P. Kergomard</i>	<i>Midi</i>		<i>20 places</i>
<i>Centres de Loisirs Sans Hébergement (C.L.S.H)</i>	<i>E. Triolet</i>	<i>Mercredi et petites vacances</i>		<i>40 places</i>
<i>Eveil et sensibilisation à la culture</i>			<i>150 enfants + parents</i>	<i>2 animations/an</i>

*A compter de l'année 2000, ce contrat enfance a été complété d'un **CONTRAT TEMPS LIBRE** intéressant les jeunes de 6 à 16 ans. Toujours sous l'impulsion des services municipaux précités et du service des sports, il nous a ainsi été permis de développer de nouvelles activités telles que :*

<i>Garderies périscolaires</i>	<i>J.Brel P. Neruda L. Pergaud Ainsi qu'une garderie « associative » Jaurès/Vallès</i>	<i>Matin/soir</i>		<i>56 places</i>
<i>Ateliers du midi</i>	<i>J.Brel P. Neruda</i>	<i>Midi</i>		<i>112 places</i>

	Jaurès/Vallès L. Pergaud		
CLSH - 6/12 ans	J.Brel P. Neruda...	Mercredi et petites vacances	40/80 places
Ateliers cerfs-volants et hip-hop - 13/17 ans		Petites vacances	

L'ensemble de ces actions reprises dans ces CONTRATS ENFANCE ET TEMPS LIBRE représente une enveloppe financière de près d'1 million d'euros, financée à hauteur de 57 % par la C.A.F.

Bien évidemment s'ajoutent à ces actions, toutes les activités municipales qui ne sont pas éligibles à la contractualisation C.A.F, tels que :

- Centres de Loisirs de juillet/août - 6/16 ans (éligibles à la prestation de service ordinaire de la C.A.F...)
- Soir semaine et samedi matin (foot...)
 - carte espace jeunes...
- Animations de proximité.

Bien que ces contrats soient arrivés à échéance au 31 décembre 2004, il ne nous a pas été permis de vous proposer un examen de ces dossiers avant ce soir dès l'instant où la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (C.N.A.F) n'a fait connaître ses orientations dans ces domaines que depuis quelques jours, au travers de directives auprès des différentes Caisses d'Allocations Familiales. Par ailleurs, un comité de pilotage (Ville/CAF) qui s'est tenu hier dans cette enceinte, nous a permis de procéder aux dernières mises au point de ce nouveau partenariat. Ce comité de pilotage confirme que nous entrons dans une période transitoire de « statu quo » portant simple reconduction des contractualisations en cours sans que l'on puisse envisager un quelconque développement d'actions nouvelles. Il semble même que la CNAF réfléchit pour les années à venir, à la mise en œuvre d'un CONTRAT UNIQUE qui fusionnera les contrats enfance et temps libre. Il reviendrait alors aux collectivités publiques contractantes, de hiérarchiser leurs priorités dans le respect d'une enveloppe financière globale consacrée à « LA FAMILLE ».

Il ressort de ces derniers échanges que la C.A.F de Roubaix-Tourcoing est à même de nous proposer une reconduction de ces deux contrats avec effet au 1^{er} janvier 2005 et ce, pour une durée de 3 ans. Les modalités financières seraient d'inspiration identique (57% de financement CAF) sans que notre collectivité n'ait à s'engager sur des dépenses supplémentaires. S'y ajouterait néanmoins un dispositif de plafonnement dès 2005, arrêté au taux directeur 1,9 % au regard des dépenses admises par la CAF en 2004.

Pour ce qui est du Contrat Temps Libre, sa reconduction triennale exclut toute nouvelle action. Pour autant, nous solliciterons de la C.A.F un ajustement de ce nouveau contrat par voie d'avenant, pour la possible municipalisation de la garderie primaire de l'école Jaurès-Vallès pour la fin de l'année scolaire en cours au plus tard. Il ne s'agit pas là d'une action nouvelle mais d'un transfert d'opérateur.

En revanche, pour ce qui est du contrat Enfance, des évolutions sont envisageables, eu égard aux pré-études entreprises par nos services, militant a priori pour la mise en œuvre d'une maison de la petite enfance (multi-accueil), aux initiatives possibles de nouveaux opérateurs sur ce segment d'activités... sous réserve d'entreprendre une étude diagnostique en partenariat avec la C.A.F.

précitée. Autrement dit, nous pourrions solliciter de cette C.A.F. des moyens supplémentaires, au travers d'une modification contractuelle, visant à financer une étude diagnostique en 2006.

En conséquence, nous vous proposons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature du renouvellement des contrats ENFANCE et TEMPS LIBRE dont la date d'effet est fixée au 1^{er} janvier 2005, ainsi que les éventuels avenants qui pourraient prendre effet dès 2006, actant d'évolutions toujours imaginables.

La commission municipale « le Roncquois dans sa Ville » a examiné cette question lors de sa séance du 6 décembre 2005.

M. LE MAIRE –

Madame CALLEWAERT, je sais que vous avez rencontré hier nos partenaires de la CAF afin de boucler ce dossier à la dernière minute et nous apporter de bonnes nouvelles. Bravo !

Une délibération corrigée a été déposée sur vos tables.

Mme CALLEWAERT –

Depuis 1989, date de la signature du premier Contrat Enfance en partenariat avec la CAF de Roubaix-Tourcoing (premier contrat signé au sein de la métropole), une véritable action sociale est menée en direction des enfants de moins de 6 ans. Les services municipaux de la Jeunesse, l'Association des familles ainsi que les services de la vie scolaire et de la culture offrent un panel de prestations diversifiées, visant à satisfaire un maximum de familles.

S'y côtoient une halte-garderie, une crèche collective, une crèche familiale, des garderies périscolaires, des ateliers ludiques, des CLSH, des éveils et de la sensibilisation à la culture.

Depuis l'année 2002, un Contrat Temps libre visant les jeunes de 6 à 16 ans, sous l'impulsion des services municipaux précités et du service des Sports, a permis de développer des garderies périscolaires, des ateliers à l'heure du déjeuner, des CLSH pour les 6-12 ans, des ateliers cerfs-volants et hip hop pour les 13-17 ans.

L'ensemble représente un investissement d'environ 1 M€, financé à hauteur de 57 % par la CAF, justement grâce à ces contrats.

Certaines actions annexes municipales ne peuvent être contractualisées CAF mais sont éligibles à la prestation de service ordinaire : centres de loisirs juillet, août pour les 6-16 ans, du foot le samedi matin ou le soir en semaine (en salle) ainsi que des animations de proximité (Fête des madeleines et autres).

Les contrats sont arrivés à échéance le 31 décembre 2004 ; la CAF nous propose une reconduction des deux contrats avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2005 et pour 3 ans (2005 à 2007).

Quant au Contrat Temps Libre, il est un peu cadencé ; il nous faut rester dans une situation de statu quo sachant que la CAF travaille à de nouveaux critères d'éligibilité. La reconduction triennale exclut actuellement toute nouvelle action. Néanmoins, nous resterons vigilants, sollicitant la CAF pour un ajustement de ce nouveau contrat, par voie d'avenant ou non, pour une possible municipalisation de la garderie primaire Jean-Jaurès-Vallès.

En revanche, pour le Contrat Enfance, des évolutions sont envisageables eu égard aux pré études entreprises par nos services, militant pour la mise en œuvre d'une Maison de la petite enfance afin de favoriser les multi accueils, aux initiatives possibles de nouveaux opérateurs sur ce segment, à savoir des crèches privées, sous réserve d'entreprendre une étude diagnostic en partenariat avec la CAF précitée.

Autrement dit, nous pourrions solliciter de cette CAF des moyens supplémentaires au travers d'une modification contractuelle, visant à financer une étude de diagnostic en 2006 et financer 1/3 du poste de notre coordinatrice, qui aura à porter et à animer cette thématique.

En conséquence, nous vous proposons de bien vouloir autoriser M. le Maire à intervenir à la signature du renouvellement des Contrats Enfance et Temps libre dont la date d'effet est le 1^{er} janvier 2005, ainsi que les éventuels avenants n° 1 qui pourraient prendre effet en 2006 actant des possibles évolutions susmentionnées.

M. LE MAIRE –

Les contraintes budgétaires pesant un peu partout font que la CAF plafonne son intervention dans les communes à 1,9 % de dépenses supplémentaires alors qu'auparavant, nous étions généralement accompagnés au-delà mais dans les limites du raisonnable ; il suffisait de discuter. Aujourd'hui, le cadre est un peu plus contraint.

Mme CALLEWAERT l'a déjà fait et je voudrais, à mon tour, féliciter Mme BOUVRY qui suit cette politique CAF depuis quelques années. Ce travail n'est pas toujours facile et je lui tire mon chapeau.

Bravo, Madame BOUVRY, pour votre collaboration et votre travail dans ce domaine !

Aucune question n'étant soulevée, on peut émettre le souhait d'être soutenus dans les années à venir, sinon à nous inquiéter sur la pérennité même de nos dispositifs en faveur

des jeunes parce que l'accompagnement de la CAF est très important. Il faut donc être vigilant quant à la création de services supplémentaires. Demain sera-t-on encore en capacité de les financer et dans quelle limite ?

Un courrier a été préparé par le syndicat Lys Nord Métropole ainsi que les maires afin d'alerter le Ministre de la famille, Philippe BAS, sur la nécessité de poursuivre cette politique assez offensive en faveur des familles.

Monsieur DECEUNINCK.

M. DECEUNINCK –

La fin du texte de la délibération me semble en contradiction avec le fait que la CAF ait décidé de plafonner sa participation. On est sur une base 2004 avec une possibilité d'augmentation de 1,9 % par an.

Comme on est obligé de maintenir l'ensemble des autres activités déjà engagées, je vois mal comment la participation de la CAF pourrait être sollicitée pour l'étude diagnostique notamment.

M. LE MAIRE –

Qui se ferait par voie d'avenant. C'est la raison pour laquelle j'y mets un point d'interrogation.

M. DECEUNINCK –

Comme l'engagement de la CAF est de limiter sa participation à hauteur de 1,9 %, la question est la suivante : la Commune a-t-elle la volonté de poursuivre et financera, de toute façon, ces activités indépendamment de la CAF ou est-ce un projet qui risque d'avorter du fait du plafonnement de la subvention ?

M. LE MAIRE –

Je peux vous répondre que cette question fera l'objet de notre débat d'orientations budgétaires prochainement. Je pense toutefois que nous ne pouvons pas rompre avec toutes les actions menées en faveur des jeunes dans la ville. Il arrivera bien un moment où nous devons nous interroger sur notre participation et sa hauteur.

Comme nous sommes en étroite relation et collaboration avec la CAF, peut-être aurons-nous d'ici quelques semaines de bonnes nouvelles ?

Mais vous avez raison d'être vigilant et nous le restons également.

Mme CALLEWAERT –

Si vous le permettez, Monsieur le Maire, je voudrais ajouter que nous avons la chance inouïe d'avoir entretenu d'excellentes relations avec la CAF depuis 1989, qui nous a privilégiés en nous permettant de reconduire les contrats pour trois ans alors que, pour la plupart des autres villes, ce report sera d'un an parce qu'on ne connaît pas du tout l'avenir, qui semble plutôt pessimiste ; croyez-moi.

M. LE MAIRE –

Sans autre demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.02 - RECENSEMENT DE LA POPULATION - ANNEE 2006 - REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

M. le Maire expose à l'assemblée que les opérations de recensement de la population 2006 prévues par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population et l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n° 2003-485, vont commencer le 19 janvier et devront être terminées le 25 février prochains.

Les agents recenseurs seront nommés définitivement après avis de Madame la déléguée de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

M. le Maire propose de fixer comme suit le montant des indemnités à accorder aux agents recenseurs :

NATURE DU QUESTIONNAIRE COLLECTE	VERSEMENT PAR QUESTIONNAIRE COLLECTE
<i>Bulletin individuel</i>	<i>1,05 €</i>
<i>Feuille de logement</i>	<i>0,53 €</i>
<i>Feuille de logement non enquêté</i>	<i>0,53 €</i>
<i>Dossier d'adresse collective</i>	<i>0,53 €</i>
<i>Feuille d'adresse non enquêtée</i>	<i>0,53 €</i>
SÉANCE DE FORMATION	
<i>23,50 €</i>	
TOURNÉE DE RECONNAISSANCE	
<i>23,50 €</i>	

M. le Maire soumet ce projet de délibération au vote du Conseil Municipal.

La commission municipale « le Roncquois dans sa Ville » a examiné cette question lors de sa séance du 6 décembre 2005.

M. DESMET –

L'objet de cette délibération est de fixer les indemnités accordées aux agents recenseurs. Depuis le 27 février 2002, la façon de procéder a changé : le recensement se fait désormais par sondage sur la base de 5 groupes de 8 % à raison de 1 groupe chaque année, soit 40 % des habitations roncuoises, ce qui permet à l'INSEE de procéder à un recensement complet d'ici deux ans.

Les indemnités portent sur les opérations de collecte, séances de formation et tournée de reconnaissance. Le recensement se déroulera du 19 janvier au 25 février.

Je sollicite les journalistes pour inviter les Roncuois à bien accueillir nos agents recenseurs, dont le travail est assez périlleux d'aller dans chaque foyer ; il est toujours agréable d'y être bien reçu. Je vous en remercie.

M. LE MAIRE –

Sans question, ni remarque, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.03 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - ACTUALISATION

M. le Maire rappelle que, pour respecter la réglementation relative à la tenue d'une comptabilité d'engagement et répondre aux objectifs d'amélioration de l'exécution budgétaire et de maîtrise des prévisions pluriannuelles de réalisation technique, le Conseil Municipal a décidé de mettre en oeuvre la gestion par autorisations de programme et crédits de paiement conformément aux articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'autorisation de programme résulte d'un vote par l'Assemblée Communale et autorise le Maire à engager juridiquement le Conseil au-delà du cadre annuel du budget.

A ce jour, les autorisations de programme suivantes ont été ouvertes pour un montant total de 9 175 000 € :

02-01 : Extension et Restructuration de l'école P. Kergomard :	1 340 000 €
02-02 : Reconstruction de la Bourloire :	480 000 €
03-01 : Réhabilitation des Anciennes Ecuries :	1 050 000 €
03-02 : Aménagement du Centre Technique Municipal :	2 600 000 €
03-03 : Restructuration de la salle G. Catry :	855 000 €
05-01 : Restauration de l'église St Piat :	2 000 000 €
05-02 : Aménagement du Centre-Bourg :	850 000 €

Comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, elles peuvent être révisées. Certaines opérations étant terminées ou sur le point de l'être, leur montant prévisionnel peut donc être ajusté très finement.

Par ailleurs, pour faciliter le règlement des soldes de marchés au delà de la clôture de l'exercice 2005 et également tenir compte des notifications de marchés intervenues récemment, une modification de la répartition prévisionnelle des crédits de paiement arrêtée par délibération du 11 octobre 2005, s'avère indispensable.

M. le Maire propose donc :

- *d'arrêter, selon le tableau ci-annexé, le montant des 7 autorisations de programme énumérées ci-dessus ainsi que la répartition prévisionnelle des crédits de paiement ;*
- *de l'autoriser, dans l'attente du vote du Budget 2006, à liquider et mandater les dépenses correspondantes dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice 2006.*

La commission municipale « le Roncquois dans sa Ville » a examiné cette question lors de sa séance du 6 décembre 2005.

M. TAILLEZ –

Le premier projet, que je vais me permettre de vous présenter ce soir, concerne les autorisations de programme. Je vous en rappelle très rapidement la technique :

L'autorisation de programme –AP– nous permet de travailler sur plusieurs années sur une même opération, d'envisager un montant global et de ventiler, année par année, les crédits de paiement –CP– qui vont être consommés sur cette opération.

Bien évidemment, c'est quelque chose qui est appelé à vivre en fonction de l'avancée des travaux, de l'attribution des appels d'offres. Nous vous proposons donc d'actualiser le montant global des autorisations de programme et la ventilation des crédits de paiement sur les exercices 2005 – 2006 et 2007.

Les principales modifications, par rapport à ce que nous avons pu envisager au moment de notre Conseil municipal d'octobre, concernent certes la ventilation mais également une enveloppe supplémentaire de 80.000 € pour la réhabilitation des Anciennes-Ecuries.

Je suis à votre disposition pour toutes questions.

M. LE MAIRE –

Sans demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

Vote contre des groupes « Alliance et Actions » et « Une voix libre »

Abstention du groupe « Bien dans ma ville, bien dans ma vie »

1.04 - ACOMPTES SUR SUBVENTIONS MUNICIPALES 2006

*M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application de la délibération n°4 du 4 février 2005, un conventionnement triennal a été décidé avec les associations **Service des Familles** et **Maison des Associations de Roncq**. Les conventions passées prévoient un dispositif d'acompte à valoir sur le montant de la subvention de fonctionnement à venir. A ce titre, ces associations sollicitent un acompte respectivement de 25% et de 20% du montant attribué en 2005. M. le Maire propose de faire droit à ces demandes.*

*Il rappelle également que le **contrat d'association passé en 1983 avec les écoles privées** de la Commune prévoit le paiement en début d'année du tiers du forfait annuel. Cependant, du fait de l'imputation de cette dépense sur un compte dédié aux subventions (6574), une délibération spécifique est requise par le décret fixant la liste des pièces justificatives de dépenses.*

M. le Maire propose donc de décider le versement du tiers du forfait attribué en 2005. La régularisation interviendra ultérieurement.

Les différents acomptes sont récapitulés dans le tableau ci-après :

Associations	Subventions accordées en 2005	Acomptes sur subventions 2006
Service des Familles	398 405,00 €	100 000,00 €
Maison des Associations de Roncq	80 000,00 €	16 000,00 €
Ecole et Famille de Roncq Blanc-Four	139 365,00 €	46 455,00 €
Ecole et Famille St François	209 844,00 €	69 948,00 €
TOTAL	827 614,00 €	232 403,00 €

*M. le Maire demande à l'assemblée d'autoriser le versement de ces différents acomptes et, en ce qui concerne les associations **Service des Familles** et **Maison des Associations de Roncq**, la signature de l'avenant à la convention correspondante.*

Ce projet de délibération est soumis au vote du Conseil Municipal.

La commission municipale « le Roncquois dans sa Ville » a examiné cette question lors de sa séance du 6 décembre 2005.

M. TAILLEZ –

Nous continuons l'étude de ces délibérations par celle qui concerne les acomptes sur subventions municipales, qui nous permet de verser un acompte, dans la limite de 25 % du montant de la subvention de l'année précédente, à quatre structures :

- Service des familles,
- Maison des associations de Roncq,
- Nos deux groupes scolaires privés : Ecole & Famille de Roncq Blanc-Four et Ecole & Famille Saint-François.

M. LE MAIRE –

Sans question, ni remarque, avant de passer au vote, je demande aux conseillers impliqués dans ces associations de bien vouloir sortir.

.../...

Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie et nous demandons à nos collègues de revenir.

1.05 - ASSOCIATION FONCIERE DE TOURCOING ET ENVIRONS - TRAVAUX DE MISE AUX NORMES A L'ECOLE SAINT-ROCH - PRET DE 250.000 € - GARANTIE MUNICIPALE

Monsieur le Maire expose que l'Association Foncière de Tourcoing et Environs envisage divers travaux à l'école Saint Roch : agrandissement du local de cuisine, réaménagement du restaurant scolaire et réfection des sanitaires.

Pour financer ces travaux, l'association a souscrit un emprunt de 250 000 € auprès de la Société Générale pour lequel elle sollicite la garantie de la Ville.

Les modalités en sont les suivantes :

- *Durée : 12 ans*
- *Taux : 3,30 %*
- *Périodicité de remboursement : mensuelle*
- *Montant de l'échéance = 2 104,84 €.*

Monsieur le Maire précise que l'attribution d'une telle garantie est prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales. Il propose donc de faire droit à la demande de l'Association Foncière de Tourcoing et Environs et d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par l'Association Foncière de Tourcoing et Environs dont le siège social est situé à TOURCOING, 11 rue du Rhin et tendant à obtenir la garantie de la Commune pour un prêt destiné à financer des travaux d'extension et de transformation à l'école Saint Roch à RONCQ ;

Vu l'article L 2252-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2021 du Code Civil ;

DELIBERE

Article 1 : *La Commune de RONCQ accorde sa garantie pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 250 000 € que l'Association Foncière de Tourcoing et Environs se propose de contracter auprès de la Société Générale.*

Ce prêt est destiné à des travaux d'extension et de transformation de l'école Saint Roch à RONCQ.

Article 2 : *Les caractéristiques du prêt consenti par la Société Générale sont les suivantes :*

- *Taux d'intérêt annuel : 3,30 %*
- *Durée totale du prêt : 12 ans.*
- *Périodicité des intérêts : mensuelle.*
- *Montant de la mensualité : 2 104,84 €*

Article 3 : *Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Société Générale adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.*

Article 4 : *Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.*

Article 5 : *Le Conseil autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Société Générale et l'emprunteur.*

La commission municipale « le Roncquois dans sa Ville » a examiné cette question lors de sa séance du 6 décembre 2005.

M. LE MAIRE –

Monsieur TAILLEZ, vous avez toujours la parole.

M. TAILLEZ –

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Par cette délibération, nous vous proposons que la commune de Roncq garantisse un prêt que souscrit l'Association foncière de Tourcoing et environs afin de financer des travaux à réaliser au groupe scolaire Saint-Roch.

L'emprunt s'élève à 250.000 € dont vous retrouvez les caractéristiques à la fois sur vos délibérations et sur les différents écrans.

M. LE MAIRE –

Il s'agit donc de l'agrandissement du local cuisine, le réaménagement du restaurant et la réfection des sanitaires.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur COSYN.

M. COSYN –

A l'époque où j'étais président de GEC, j'ai souscrit un emprunt que j'ai également fait garantir par la ville de Roncq ; cet emprunt est remboursé et je crois que la garantie est tombée l'an dernier. A cette occasion, on m'avait signalé que la Ville devait inscrire à son budget primitif le montant des sommes restant à payer en cas de défaillance. Est-ce toujours en vigueur ou suffit-il de s'engager à garantir le paiement ?

M. TAILLEZ –

J'avoue ne pas avoir la réponse technique à l'instant. Je vérifierai ces éléments ; toutefois, il ne semble pas qu'il soit nécessaire d'inscrire les sommes restant dues au BP.

Vous me posez clairement une colle. Il est nécessaire de vérifier et nous allons nous y atteler.

M. LE MAIRE –

Nous allons procéder à une suspension de séance afin que M. DUBOIS puisse apporter des précisions à cette question.

M. DUBOIS –

Suite à la réforme de la M14 qui remonte à 6 ou 7 ans, les collectivités publiques sont astreintes à un système de provision comme le prévoyait le plan comptable général de 1982. Ce système de provisionnement permet aux collectivités, lorsqu'elles sont appelées en garantie, de faire face à ce type de demande des banques. C'est un système par gradation, année après année, pour arriver à un certain plafond dont le taux m'échappe à l'instant, fixé par la M14, conformément aux instructions comptables des collectivités publiques.

Evidemment, dès lors que l'emprunt est éteint, la provision ne joue plus.

M. LE MAIRE –

Nous reprenons le cours de notre séance.

Monsieur DECEUNINCK.

M. DECEUNINCK –

Je voudrais apporter une précision : il existe en fait des mécanismes de sécurité par rapport aux ressources propres des communes et leur capacité d'autofinancement, qui ne les autorisent pas de garantir au-delà d'une certaine limite.

M. LE MAIRE –

Je vous remercie pour ces précisions.

Nous passons au vote. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.06 - RESTAURATION MUNICIPALE - ACTUALISATION DES TARIFS - ANNEE 2006

Par délibération du 10 décembre 2002, le Conseil Municipal a arrêté les différents dispositifs se rapportant à la tarification de la restauration municipale.

En application du décret n° 87-654 du 11 août 1987 modifié par le décret n° 2000-672 du 19 juillet 2000 et de l'arrêté ministériel du 5 juillet 2005 (journal officiel du 13 juillet 2005), le taux de majoration des services de restauration municipale a été fixé à 2,2 % pour l'année scolaire 2005-2006.

En conséquence, M. le Maire propose l'application d'une hausse moyenne de 2,2 % sur l'ensemble des tarifs de cantine.

<i>Délibérations</i>	<i>Année 2005</i>	<i>Année 2006 + 2,2 %</i>
Barèmes des Ressources (CAF)	<i>Tranche 0 < à 1 100 € pour 3 parts Tranche 1 = T0 + 400 € Tranche 2 = > T1</i>	<i>Barème identique à l'année 2005</i>
Repas scolaires	<i>T0 = gratuité T1 = 1,15 € T2 = 2,55 € Extérieur = 2,95 €</i>	<i>T0 = gratuité 1,20 € 2,60 € 3,00 €</i>
Repas extra scolaires :		
<i>Petit déjeuner</i>	<i>3,15 €</i>	<i>3,25 €</i>
<i>Repas idem scolaires</i>	<i>7,45 €</i>	<i>7,60 €</i>
<i>Repas scolaires + vin</i>	<i>8,75 €</i>	<i>8,95 €</i>
<i>Repas améliorés fro. caf. vin</i>	<i>9,20 €</i>	<i>9,40 €</i>
<i>Repas améliorés + apéro.</i>	<i>11,65 €</i>	<i>11,90 €</i>
Repas Personnel Enseignant, Personnel Municipal et Assimilés :		
<i>Remplaçants (enseignants)</i>	<i>1,80 €</i>	<i>1,85 €</i>

<i>Par nécessité de Service (enseignants)</i>	<i>2,35 €</i>	<i>2,40 €</i>
<i>Hors nécessités (enseignants + Personnel Municipal et assimilés)</i>	<i>5,20 €</i>	<i>5,30 €</i>

La commission municipale « le Roncquois dans sa Ville » a examiné cette question lors de sa séance du 6 décembre 2005.

M. BEAUVENTRE -

Il s'agit donc d'actualiser les tarifs de restauration municipale pour l'année 2006, conformément à l'arrêté qui paraît tous les ans à même époque.

Pour l'année scolaire 2005/2006 la majoration est fixée à 2,2 % ; j'attire votre attention sur le fait que nous avons arrondi ces tarifs au supérieur ou à l'inférieur pour éviter les centimes d'euros. Nous avons essayé de faire au plus juste en réduisant ou augmentant, dans la tranche au-dessus de 5.

Il faut savoir qu'au niveau de la tarification de la restauration municipale, nous avons créé une commission à laquelle sont invités des représentants de l'opposition, au sein de laquelle nous révisons, tous les trimestres ou quatre mois, les dossiers de Roncquois qui pourraient bénéficier de la tarification de la tranche inférieure, pour les aider à faire face à leurs difficultés, voire à leur accorder la gratuité quand c'est nécessaire. De mémoire, nous avons examiné 27 ou 28 cas en 2005.

M. LE MAIRE –

C'est l'occasion de remercier les membres de cette commission qui fonctionne bien, qui permet d'apporter un peu plus de justice sociale face à certaines situations particulières.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.07 - FOURRIERE ANIMALE - LIGUE PROTECTRICE DES ANIMAUX DU NORD DE LA FRANCE (LPA) - CONVENTIONNEMENT - RENOUELEMENT

La convention bisannuelle qui nous lie à la Ligue Protectrice des Animaux (L.P.A) du Nord de la France arrive à échéance au 31 décembre prochain.

Il nous appartient donc d'en prévoir son renouvellement dès l'instant où la L.P.A nous a fait parvenir une proposition dans ce sens. Les principales caractéristiques de cette nouvelle convention, largement inspirée de celle en cours, sont les suivantes :

- *permanences de nuit, dimanches et jours fériés (service de garde) ;*

- *intervention sur appel des services de police, de la mairie ou tout particulier résidant à Roncq ;*
- *participation forfaitaire annuelle de 0,55 € HT/habitant* ;*
- *frais d'intervention pour animal mordeur ou griffeur :*
 - o *vacation de 21 €* HT pour intervention semaine entre 9h et 18h30,*
 - o *vacation de 29 €* HT après 18h30 ou dimanche et jour férié,*
 - o *hébergement chien : 4 €* HT/jour,*
 - o *hébergement chat : 2 € HT/jour,*
 - o *sacrification chien : 11 €* HT,*
 - o *sacrification chat : 6 €* HT.*

} 15 jours maximum

** actualisation annuelle de ces tarifications par application d'une formule paramétrique.*

Nous vous proposons donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature de cette convention dont la date d'effet est fixée au 1^{er} janvier 2006 pour une durée de deux ans.

La commission municipale « le Roncquois dans sa Ville » a examiné cette question lors de sa séance du 6 décembre 2005.

M. FLAHOU –

Comme évoqué en commission, la convention actuelle s'achève au 31 décembre prochain. Nous vous proposons de la reconduire pour deux ans supplémentaires.

La seule modification porte sur le tarif de participation forfaitaire annuelle qui passe de 0,526 € à 0,55 €.

M. LE MAIRE –

Je signale que la LPA a dû intervenir ce matin au Lierre pour récupérer un chien en divagation et il semble qu'il ait mordu quelqu'un. Les intervenants ont eu quelque difficulté à l'attraper.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.08 - SYNDICAT METROPOLITAIN DES RESEAUX DE TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ENERGIE (SIMERE) - NOUVELLE ADHESION - COMMUNE D'ENGLOS

Par envoi en date du 28 octobre dernier, Monsieur le Président du Syndicat Métropolitain des Réseaux de Transport et Distribution d'Energies (SIMERE) nous a notifié l'adhésion de la Commune d'Englos à cette structure de coopération intercommunale.

Conformément à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) notre assemblée délibérante est appelée à se prononcer sur cette adhésion.

Nous vous proposons d'émettre un avis favorable sur celle-ci.

M. le Maire soumet ce projet de délibération au vote du Conseil Municipal.

La commission municipale « le Roncquois dans sa Ville » a examiné cette question lors de sa séance du 6 décembre 2005.

M. MATHON –

En date du 28 octobre dernier, notre conseil municipal était informé d'une demande d'adhésion de la commune d'Englos dont le conseil municipal s'était prononcé favorablement le 17 mai 2005 ; le conseil syndical du SIMERE le 11 octobre 2005.

Conformément à l'article L 5211.18 du Code général des Collectivités territoriales, notre assemblée délibérante est appelée à se prononcer sur cette adhésion qui devient ainsi la 64^{ème} ville à adhérer au SIMERE.

Nous vous proposons d'émettre un avis favorable.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des questions ? (Aucune).

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

« AMENAGEMENT DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE »

2.01 - ENSEMBLE IMMOBILIER (SERVICES TECHNIQUES ET ARCHIVES) RUE DES ARTS/PLACE JEAN-JAURES - DOMAINE PUBLIC - DECLASSEMENT

Par délibération en date du 12 juillet 2005, notre assemblée s'est prononcée favorablement pour la conclusion d'un Bail Emphytéotique Administratif (B.E.A) avec la SA d'H.L.M « NOTRE LOGIS » en vue de mener à bien un projet immobilier portant sur la construction de 17 appartements collectifs, une relocalisation de LA POSTE et des surfaces commerciales en pied d'immeubles.

L'assiette foncière de ce programme de constructions comprenant des emprises faisant partie du domaine public communal, suivant détail ci-après :

<i>Archives</i>	<i>10, place Jean-Jaurès</i>	<i>AK 268</i>	<i>667 m²</i>
<i>Hangar des Services Techniques</i>	<i>2, rue des Arts</i>	<i>AK 267</i>	<i>675 m²</i>
<i>Délaissé espace vert</i>	<i>angle de la rue des Arts et de la rue du Docteur Galissot</i>	<i>AK 825</i>	<i>23 m²</i>

et alors que les services municipaux (services techniques et archives), installés dans les bâtiments correspondants, ont été relogés dans d'autres bâtiments communaux (annexe-mairie...), nous pouvons procéder au déclassement de ces propriétés d'autant que tout le bâti est appelé à démolition.

En conséquence, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à la sortie du domaine public communal des trois propriétés susmentionnées et ce par voie de déclassement dès l'instant où la présente décision sert un objectif d'intérêt général (logement social et installation de commerces de proximité).

Pour ce qui est des autres propriétés municipales reprises également dans le B.E.A susvisé :

<i>Garages</i>	<i>5, rue des Arts</i>	<i>AK 51</i>	<i>138 m²</i>
<i>Maison</i>	<i>7, rue des Arts</i>	<i>AK 52</i>	<i>169 m²</i>
<i>Garages</i>	<i>5, rue du Docteur Galissot</i>	<i>AK 53</i>	<i>74 m²</i>

il n'y a pas lieu de procéder à leur déclassement, celles-ci faisant partie du domaine privé municipal.

La commission municipale « Aménagement de la Ville et de la Campagne » a examiné cette question lors de sa séance du 29 novembre 2005.

Mme CALLEWAERT –

Le 12 juillet 2005 a été acté un bail emphytéotique avec la société Notre Logis afin de mener à bien un projet de construction de 17 appartements collectifs, une relocalisation de la Poste et des surfaces commerciales rue des Arts.

L'assiette foncière de ce programme faisait partie du domaine public (archives, 10 place Jean-Jaurès, nos anciens services techniques que nous avons abandonnés pour regagner le CCAS et le petit délaissé espace vert à l'angle des rues Galissot et des Arts). Tout ce bâti étant appelé à démolition, nous pouvons donc procéder à son déclassement.

Pour ce qui concerne les autres propriétés municipales (ex-garages de M. Dewitte, maison Vandermarlière et les deux petits garages rue Galissot) celles-ci faisant partie du domaine privé municipal, il n'y a pas lieu de procéder à leur déclassement ; la question avait été évoquée le 29 novembre en commission.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des questions ?

Monsieur PETILLON.

M. PETILLON –

Sur les rez-de-chaussée commerciaux, on entend tellement de choses. Pouvez-vous en faire le point ?

M. LE MAIRE –

A ce propos, peu de nouvelles. La semaine dernière, j'ai rencontré des représentants du groupe Casino que je dois revoir en début d'année prochaine, quant à leur implantation en pied d'immeuble de la résidence Tête d'or.

Vous pouvez constater en ce moment beaucoup d'implantations commerciales un peu partout sur notre territoire communal, en Centre-Bourg.

La Poste a acté son déménagement à l'emplacement des services techniques actuels, dans le futur petit pôle qui comptera une vingtaine d'appartements pour personnes âgées. Pour les 300 m² restants, j'ai encore un certain nombre de pistes et nous y travaillerons encore en décembre et janvier.

Par contre, nous avons beaucoup de demandes pour le front à rue, situé juste en face. Comme ce projet démarrera plus tard, si les demandeurs sont pressés et, dans ce cas, ils cherchent ailleurs ; s'ils ont un peu de temps, alors ils posent leur candidature.

Sans autre demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

La délibération est adoptée compte tenu de l'abstention du groupe « Bien dans ma ville, bien dans ma vie ».

2.02 - MODIFICATION PARTIELLE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) - QUARTIER DU BLANC-FOUR - ERL SUPPLEMENTAIRE - ENQUETE PUBLIQUE - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Dans le cadre du développement d'une politique foncière en faveur du logement et de la mixité sociale, la Commune de Roncq a fait inscrire au Plan Local d'Urbanisme, approuvé le 8 octobre 2004 par le Conseil Communautaire de Lille Métropole Communauté Urbaine (L.M.C.U.), des emplacements réservés pour le logement (E.R.L).

Par délibération du Conseil Municipal en date du 4 février 2005, la commune de Roncq a sollicité la modification partielle du P.L.U en vue d'inscrire un E.R.L supplémentaire sur un ancien site industriel, situé à l'angle des rues du Moulin et de Tourcoing, dans le quartier du Blanc-Four. Il s'agit pour la commune de maîtriser la requalification urbaine de ce site en zone d'habitat diversifié.

Le Conseil de Communauté, par délibération en date du 29 avril 2005, a décidé de procéder à diverses modifications partielles du P.L.U sur plusieurs communes, reprenant notamment la demande susmentionnée portant :

- à RONCQ :
 - o *Reclassement du site de la rue du Moulin de zone urbaine mixte à caractère central et à dominante d'habitat UA 1,00 en zone urbaine mixte de densité élevée et à dominante d'habitat UB 0,60.*
 - o *Inscription d'un E.R.L (emplacement réservé pour du logement) pour des logements à dominante individuelle dont 30 % seront affectés à la location sociale dans le respect des objectifs de mixité sociale, quartier du Blanc-Four.*

*Le projet de modification a été soumis à enquête publique du 24 août 2005 au 23 septembre 2005. Le Commissaire-Enquêteur en charge de cette affaire a fait parvenir ses observations portant **AVIS FAVORABLE** au projet.*

En conséquence, conformément à l'article L.5215-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), nous vous proposons d'émettre un avis favorable sur cette modification de P.L.U ainsi que sur les conclusions du Commissaire Enquêteur dès l'instant où celles-ci confirment la pertinence de notre projet.

La commission municipale « Aménagement de la Ville et de la Campagne » a examiné cette question lors de sa séance du 29 novembre 2005.

Mme CALLEWAERT –

Afin de développer une politique foncière en faveur du logement, nous avons fait inscrire des emplacements réservés sous le titre ERL, qui ont été approuvés le 8 octobre 2004 par le Conseil de Communauté.

Le 4 février 2005, le Conseil municipal a sollicité une modification partielle du PLU en vue d'inscrire un ERL supplémentaire sur un ancien site industriel, situé rue du Moulin, afin qu'il devienne une zone d'habitat diversifié.

Le 29 avril 2005, le Conseil de Communauté a procédé à l'étude des modifications sollicitées par plusieurs communes. Pour Roncq :

- o Reclassement du site de la rue du Moulin de zone urbaine mixte à caractère central et à dominante d'habitat UA 1,00 en zone urbaine mixte de densité élevée et à dominante d'habitat UB 0,60.
- o Inscription d'un E.R.L pour des logements à dominante individuelle dont 30 % seront affectés à la location sociale dans le respect des objectifs de mixité sociale, quartier du Blanc-Four.

Une enquête publique a été ouverte du 21 août au 23 septembre ; le commissaire enquêteur en charge de cette affaire, au vu des observations, a fait parvenir un avis favorable au projet.

En conséquence, conformément à l'article L 5215.20.1 du Code général des Collectivités territoriales, nous vous proposons d'émettre un avis favorable sur cette modification du PLU ainsi que sur les conclusions du commissaire enquêteur, dès l'instant où celles-ci confirment la pertinence de notre projet.

Ce dossier a également été examiné en commission le 29 novembre dernier.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des questions ?

Monsieur PETILLON.

M. PETILLON –

Quelques petites observations, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je n'ai pas eu connaissance de l'avis favorable du commissaire enquêteur. Pendant l'enquête publique, je m'étais rendu sur place et le registre contenait effectivement des observations très pertinentes d'habitants du quartier.

N'est-il pas possible d'en reprendre certaines pour les appuyer davantage ?

Je ne sais pas si le commissaire enquêteur a émis un avis favorable, point. Ou s'il l'a commenté des observations faites par les riverains ?

Par ailleurs, à l'usage du quartier que je connais bien, une parcelle fait partie de la propriété 213, aujourd'hui utilisée comme parking par l'ensemble des riverains du quartier. Certes, c'est un parking privé mais il faut lui reconnaître un très grand intérêt pour les habitants. Est-il possible, dès à présent, à la personne en charge de ce dossier que ce 213 aura peut-être une vocation publique dans son utilisation ?

M. LE MAIRE –

Sur ce dernier point, je vous rejoins complètement, Monsieur PETILLON, et j'irai même plus loin en intégrant la frange qui a été prêtée très gentiment par Mme HAZEBROUCK pendant de nombreuses années, pour permettre aux habitants de trouver un stationnement relativement facile dans la rue du Moulin. Il nous faudra exercer notre action également sur cette partie en front à rue.

Lorsqu'on se rend régulièrement à la salle polyvalente où il y a très peu de places de stationnement aujourd'hui, les gens se garent là où ils le peuvent, notamment dans ce petit carré qui devient effectivement un lieu stratégique, en termes de stationnement public.

Si je vous rejoins complètement sur ce point, il faut aussi savoir qu'il fera partie des discussions avec des promoteurs, assez âpres au gain, faisant fi des desiderata des riverains. Sans doute, à un moment donné, nous aurons à discuter, entre nous, très paisiblement et très sereinement, de la façon dont nous interviendrons. Mais il s'agit de contraintes relativement douces que nous pourrions imposer.

M. PETILLON –

Je pense aussi que la collectivité –Communauté urbaine– peut acheter un morceau de terrain pour en faire un parking public. Je ne dis pas que c'est au promoteur à payer l'ensemble de ces travaux.

L'autre point sur lequel je souhaite intervenir concerne l'ERL sur les établissements Kok et Scalabre.

Il y a environ un an, nous avons fait la même démarche pour lever une partie de l'ERL sur le site Kok compte tenu d'un projet très typé de lofts qui pouvait mal s'accommoder d'une partie de logements sociaux ; la plupart du temps, ce sont des investisseurs qui achètent des murs et un volume qu'ils aménagent eux-mêmes. Par contre, vous vous étiez engagé à reporter en totalité les logements sociaux sur le reste de la propriété, vers Scalabre pour rejoindre la rue de Lille. Vous aviez dit que le programme respecterait plus que la quote-part de logements sociaux puisque le programme sera dédié entièrement au locatif social. Or, dans les déclarations que j'ai lues récemment, vous faisiez le point sur les programmes du Blanc-Four et vous disiez que, sur le terrain Scalabre, il y aurait un parking.

Avez-vous changé votre optique quant à l'aménagement de ce secteur ?

Dans ce cas, ce n'était pas le marché dont nous avons convenu ensemble dès le départ.

M. LE MAIRE –

Ce projet comportait deux éléments, d'une part du logement social et il est vrai que j'avais dit : s'il y a du loft d'un côté, il y aura du 100 % social de l'autre. Je ne renie pas la parole que j'ai donnée à l'époque.

Il se trouve qu'aujourd'hui le projet n° 1 Marignan dans le cadre du POS a avorté en raison d'un passage en PLU et nous n'avons plus du tout cet appel du pied commercial. Il nous faut impérativement aider le développement du commerce au Blanc-Four.

Je vous soumettrai un certain nombre de propositions sur lesquelles nous travaillons actuellement avec Mémoire de pierre et d'autres partenaires, y compris des commerçants locaux, de manière à permettre une relocalisation voire même une redynamisation....

Pourquoi pas, puisque des commerçants souhaitent implanter sur le Blanc-Four des annexes de leur commerce. Nous y travaillons actuellement et je consulterai encore cette semaine, afin de pouvoir vous faire des propositions.

Nous sommes toutefois dans un parcellaire tellement étroit qu'à un moment donné un choix devra être fait.

On avait dit : ou 100 % de logements sociaux, ou de la place de stationnement.

Aujourd'hui, nous n'avons pas grande possibilité de faire de la place de stationnement immédiatement et je pense que nous serons contraints à transformer complètement cette parcelle en petite place « commerciale ».

Laissons passer les fêtes et, en début d'année prochaine, nous travaillerons sur ce sujet très intéressant. Je ne renie absolument pas ce que j'ai pu dire par le passé mais, parfois, les contraintes nous obligent à revisiter nos premières perceptions.

Sur la rue du Moulin, c'est une décision que nous avons prise unanimement et il faut être très forts, éviter tout commentaire, tout discours hypothétique qui pourrait mettre à mal le projet parce qu'il nous faut être blindés sur cette affaire. Il est important que, dans ce tissu urbain, nous ayons un projet bien calibré.

M. PETILLON –

J'apprécie vos propos, Monsieur le Maire. Je présume que nous serons donc informés, associés peut-être à une réflexion.

En cela, mes collègues et moi-même, avons assez mal vécu deux préparations de commission au cours desquelles des projets nous ont été présentés, pour lesquels vous aviez déjà délivré le permis de construire ou le permis de lotir. Notre constat avait été de dire : *à quoi cela sert-il de nous parler si la décision est déjà prise et si l'acte d'urbanisme est délivré ?*

Pour cette opération sur le Blanc-Four, comptez-vous nous associer davantage que vous ne l'avez fait pour les deux dossiers dont je parlais (DE VLIER et DUPONCHELLE).

M. LE MAIRE –

Si Mme CALLEWAERT souhaite intervenir, je lui laisse la parole.

Mme CALLEWAERT –

J'ai déjà expliqué à M. PETILLON l'autre jour : je procédais ainsi auparavant mais, comme il y avait eu des fuites, j'avais mis fin à ces petites réunions. S'il était prêt à jouer une bonne collaboration, j'étais tout à fait d'accord pour reprendre l'étude des dossiers avec lui.

J'ajouterai, Monsieur PETILLON, que chaque fois que vous veniez me voir, quand vous le vouliez, je vous mettais toujours au courant des dossiers en cours.

M. LE MAIRE –

Je suis très clair et je l'ai dit : il nous faut travailler en toute sérénité, il y va de l'avenir du Blanc-Four. Nous avons malheureusement fait les frais de discours un peu excessifs et je souhaite que l'on revienne à une sérénité sur ces dossiers.

Mme CALLEWAERT –

Si vous le permettez encore, Monsieur le Maire, au cours de la dernière commission, j'ai bien dit à M. PETILLON que je m'engageais à l'associer à la réflexion de tous les nouveaux dossiers qui arriveront. Quand je donne ma parole, je la tiens.

M. LE MAIRE –

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Abstention du groupe « Bien dans ma ville, bien dans ma vie » ; je vous remercie.

2.03 - ECLAIRAGE PUBLIC - RUE DE LILLE - TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU RESEAU - MISE EN CONCURRENCE - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SOUSCRIRE LE MARCHE CORRESPONDANT

Par suite d'une étude diagnostique entreprise par la Société ROCH SERVICE dont le siège social est implanté à Cergy-Pontoise, au cours des mois d'octobre et novembre derniers, il ressort que nos équipements municipaux constituant l'éclairage public de la rue de Lille, présentent un caractère de dangerosité avéré susceptible de mettre en péril la sécurité des usagers de la voirie et des immeubles ou biens avoisinants.

Sur un échantillon de trente mâts (et supports) analysés sur quatre secteurs :

- *portion nouvelle RN 17 au nord du rond-point de l'Europe,*
- *carrefour rue de Lille/avenue Alphonse-Loeul,*
- *portion rue de Lille entre avenue de Flandre et rue de Tourcoing,*
- *secteur du Boulois,*

et au regard de leur résistance mécanique aux chocs, vent et tempête... ou de stabilité (ancrage au sol...), il s'avère que près de 85 % de ceux-ci doivent être intégralement renouvelés sans délai. Cette analyse scientifique vient confirmer sans ambiguïté ce que nous pressentions depuis quelque temps déjà, à savoir l'obsolescence de ce réseau plus que trentenaire.

Devant le caractère impératif du renouvellement de ces équipements (sauf portion rond-point de l'Europe/avenue Alphonse-Loeul), nous avons donc entrepris des études complémentaires visant à définir le plus précisément possible l'étendue des besoins à satisfaire ainsi que les montants prévisionnels des travaux correspondants. Plus de 100 mâts (101 exactement) -de 5 à 12 mètres de hauteur-, doivent être déposés ainsi que leurs luminaires et coffrets de raccordement.

Quant à la reconstruction du réseau, celui-ci a été étudié prioritairement selon une formule d'accrochage des nouvelles consoles, luminaires et accessoires... sur les supports E.D.F implantés le long de la voie, bien qu'ici ou là (\pm 16 candélabres), il est indispensable de prévoir un dispositif sur mât. Le coût estimatif de ce parti technique est évalué à un peu plus de 192 000 € H.T sous réserve de sujétions techniques toujours possibles lors de la mise en œuvre d'un tel chantier.

Dès l'instant où cette solution technique est tributaire d'un accord E.D.F, nous avons donc également étudié une solution de rechange, portant reconstruction d'un réseau d'éclairage public indépendant de celui du concessionnaire susmentionné. Dans cette hypothèse, nous aurions alors à reconstruire intégralement les équipements, du massif d'ancrage au luminaire, y compris leur alimentation en réseau enterré. Le coût prévisionnel serait alors porté à 286 000 € HT.

Eu égard à ce qui a été exposé ci-dessus, il nous appartient de mettre sur pied l'organisation de la commande publique correspondante qui soit la mieux à même de répondre efficacement à ce besoin.

En conséquence, nous vous proposons de faire application des dispositions de l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) en autorisant Monsieur le Maire à souscrire ce marché de travaux de reconstruction de l'éclairage public de la rue de Lille, dans le plus strict respect du Code des Marchés Publics (C.M.P).

Bien évidemment, dès l'instant où E.D.F émet un avis favorable pour l'accrochage de nos équipements sur ses supports, nous privilégierons l'option technique correspondante.

Selon la formule de mise en concurrence retenue (très certainement le marché négocié), la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O) aura à connaître des résultats de la mise en concurrence de cette affaire.

La commission municipale « le Roncquois dans sa Ville » a examiné cette question lors de sa séance du 6 décembre 2005.

M. FLAHOU –

Comme évoqué en réunion de commission du 6 décembre, un diagnostic a été entrepris par Roch Service sur l'éclairage de la RN17 ; sur les 30 mâts testés, 5 seront déposés de suite et l'opération a démarré aujourd'hui ; 20 autres mâts devront être déposés dans les mois qui viennent.

Il ne suffit pas de les déposer, il faut aussi éviter les zones d'ombre pour traverser cette rue. Nous vous proposons de souscrire un marché de travaux pour la reconstruction de cet éclairage tout en sachant que, pour la totalité des mâts au nombre de 101, deux possibilités nous sont ouvertes :

- obtenir un accord d'EDF pour accrocher les crosses d'éclairage en haut de ses mâts ; les discussions sont en cours. Il resterait néanmoins 16 mâts à installer le long de cette rue. Le coût de l'opération avoisinerait les 190.000 € si nous avons l'accord d'EDF (estimation réalisée par les services techniques)
- remettre des mâts tout le long de la rue de Lille ce qui porterait alors l'estimation à 286.000 €.

Dans un premier temps, nous lançons l'appel d'offres. Ensuite, nous nous rapprochons des services EDF pour envisager des solutions éventuelles.

M. LE MAIRE –

Il faut être clair ; la situation est grave sur ce tronçon et le diagnostic précis, qui en a été réalisé, nous montre des courbes d'usure au vent absolument importantes. Il nous faut donc prendre des mesures rapides pour faire en sorte que les mâts usés ne tombent pas ; il y va de la vie de certains de nos concitoyens. En outre, il nous appartient d'éclairer la voirie et nous ne pouvons pas non plus susciter des zones d'ombre.

Enfin, vous rappeler que nous sommes toujours dans le cadre de ce fameux plan de déplacements urbains qui en reste au niveau des bonnes déclarations d'intention mais, comme Sœur Anne, nous ne voyons rien venir dans ce domaine ; je pense que nous pourrions encore attendre longtemps. Peut-être certains d'entre nous ne verront-ils pas la réalisation de ce PDU, les plus jeunes peut-être mais les plus anciens seront dans leur logement confortable du Centre-Bourg ou du Blanc-Four.

Je suis très inquiet et il faut prendre des mesures ; M. FLAHOU nous propose une mesure pragmatique d'accrocher les crosses sur les mâts EDF pour un éclairage efficace, voire meilleur que celui que nous avons aujourd'hui. Vous en avez l'expérience entre le rond-point d'Halluin et le carrefour Alphonse Loeul (pour la partie située entre Halluin et Roncq) où l'éclairage est sans conteste bien meilleur que dans notre agglomération où il fait vraiment défaut ; c'est le moins que l'on puisse dire.

Je tiens aussi à rappeler que ces mâts ont été posés en 1973 !

M. PETILLON –

Monsieur le Maire, pourquoi l'éclairage sera-t-il meilleur ?

Je ne le comprends pas.

Autre point sur lequel je voudrais insister : l'accrochage sur support EDF n'est pas esthétique du tout. Si j'ai bien compris, nous avons le choix entre deux solutions.

M. LE MAIRE –

C'est un choix financier naturellement.

M. PETILLON –

Je l'entends bien.

M. LE MAIRE –

Cet accrochage ne sera pas esthétique du tout, j'en conviens.

Quant à la meilleure qualité de l'éclairage, la meilleure efficacité est liée au nombre de luxs plus important. On me dit que ce sera meilleur, n'étant pas spécialiste, je fais confiance aux techniciens.

M. FLAHOU –

Il y a deux ans, nous avons dû intervenir devant l'Amphitryon parce que des mâts donnaient des signes de fatigue.

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON, je vous assure que c'est urgentissime.

Certains mâts seront déposés dans les prochains jours ; nous sommes face à une situation d'urgence et je préfère privilégier la sécurité à l'esthétisme.

M. PETILLON –

On peut également prendre une mesure d'urgence en posant les crosses sur des mâts classiques.

M. LE MAIRE -

Il faut les commander et le délai de livraison est estimé entre 6 à 8 semaines.

Nous ne pouvons pas attendre ; la situation est vraiment plus qu'urgente.

M. FLAHOU –

Je rejoins tout à fait le constat de M. PETILLON ; à certains endroits, nous serons quand même obligés d'installer 16 à 20 candélabres parce qu'il n'y a pas de supports EDF à proximité.

M. LE MAIRE –

Nous pouvons réaliser une étude mais, dans le cas présent, les travaux sont urgentissimes. Nous ne pouvons pas attendre sachant que de, façon très claire, il nous faut reconfigurer cette rue de Lille.

M. FLAHOU –

Vous comprenez bien que le fait d'accrocher les crosses d'éclairage sur un mât EDF présente l'avantage de ne pas devoir refaire le réseau qui les alimente ; autrement, nous aurions à tirer 4,7 km de lignes, de mémoire.

M. LE MAIRE –

C'est un fait certain ; le résultat ne sera pas très joli. Mais entre l'esthétique et la sécurité, je choisis naturellement le second.

M. FLAHOU –

Le PDU sortira peut-être dans deux ans !

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON, que pensez-vous du PDU ?

Pourra-t-on l'avoir dans nos cadeaux de Noël ? Je ne le pense pas.

M. PETILLON –

A quelle date mettez-vous mon échéance de vie, Monsieur le Maire ?

M. LE MAIRE –

Je parlais de la retraite et non pas de l'espérance de vie... (*rires*) que je vous souhaite la plus longue possible.

Monsieur DECEUNINCK.

M. DECEUNINCK –

Je suis content que vous renouiez avec une activité qui avait été mise en place à l'époque et interrompue depuis quatre ans : le plan d'entretien annuel et de renouvellement des candélabres.

M. LE MAIRE –

Cette activité n'a jamais cessé.

M. DECEUNINCK –

Apparemment, si vous découvrez de telles situations catastrophiques...

M. LE MAIRE –

Je ne peux vraiment pas vous laisser tenir de tels propos. A titre d'exemple, nous avons refait complètement l'éclairage du boulevard d'Halluin l'année dernière.

M. DECEUNINCK –

Je ne comprends donc pas que cette activité n'ait pas été intégrée dans le plan de patrimoine puisque la gestion des infrastructures de la ville, c'est quand même un aspect important et nulle part on ne trouve de traces de l'éclairage public dans ce document.

M. LE MAIRE –

Que ne l'avez-vous pas fait en votre temps, Monsieur DECEUNINCK ?

J'ai établi un plan de patrimoine pour les bâtiments et je les restaure ; c'est toute la différence.

La situation n'est pas évidente ; je suis face à des mâts qui ont plus de 30 ans !

Nous n'allons pas jouer à ce jeu politicien qui est très désagréable.

Nous sommes simplement face à une situation d'urgence ; nous avons à faire un choix entre l'urgence et l'esthétique. Je rejoins complètement les propos tenus par M. PETILLON ; il est vrai qu'aujourd'hui la rue de Lille n'est pas très belle.

Je tiens quand même à signaler que l'éclairage se trouve dans le PIF.

M. DECEUNINCK –

J'ai une proposition à vous faire. Ne pourrait-on pas opter pour un matériel un peu plus esthétique ?

En effet, en venant de Bondues, l'entrée de Roncq est vraiment triste et sale. Le coût est sera évidemment un peu plus élevé mais c'est le type d'investissement qui, par essence, va durer 15 ou 20 ans minimum ; dans le cas présent, nous en sommes à 32 ans.

Pourquoi ne contracterions-nous pas un emprunt de 280.000 € ou de 250.000 € qui imputera le budget à hauteur d'un gros 1.000 €/mois pendant 20 ou 25 ans. La charge n'en serait pas trop lourde alors que ces fonds permettraient de réaliser une entrée plus jolie. L'écart est de 100.000 €, c'est effectivement important. Personnellement, j'opterais pour cette solution.

M. LE MAIRE –

M. TAILLEZ s'exprimera sur le sujet, s'il le souhaite, mais j'ai envie de vous répondre : voilà une bonne proposition ! Elle est extrêmement lumineuse, bravo !

Je vais simplement demander que soit déposé le plus rapidement possible ce qui doit l'être parce que nous ne pouvons pas faire autrement, que les crosses soient accrochées pour éviter des zones d'ombre. Hormis cet impératif, je suis prêt à demander à M. FLAHOU de travailler avec M. TAILLEZ sur ce dossier afin de présenter une proposition dans le cadre du prochain budget.

M. FLAHOU –

Je propose d'intégrer dans l'étude de marché deux options possibles ; peut-être y aura-t-il une surprise financière agréable dans un sens ou dans l'autre ?

M. LE MAIRE –

Je rejoins le commentaire de M. COSYN dans le sens où il en va de l'image de Roncq. Il est vrai que ces mâts ne sont vraiment pas beaux.

Nous allons mettre ce dossier à l'étude et on « brainstorme » d'ici au prochain conseil.

Monsieur DECEUNINCK.

M. DECEUNINCK –

Dans cet esprit, on avait travaillé avec les communes situées le long de la RN 17 dans le cadre du micro PDU. Il serait peut-être bon de poursuivre cette action, d'un point de vue unité d'esprit dans le système d'éclairage, avec les services techniques des différentes communes.

M. LE MAIRE –

Je crains que l'on ne s'enlise.

Je veux bien écrire à mes collègues. Toutefois les lenteurs des arcanes du Syndicat intercommunal font que l'on est parfois un peu désespéré mais je peux, bien sûr, le leur proposer.

M. FLAHOU –

Concernant l'éclairage public, à l'heure actuelle nous fonctionnons toujours avec deux lignes budgétaires spécifiques : la rénovation de l'éclairage et l'entretien. Je ne sais plus à quelle séance, nous avons voté des avenants pour réinjecter de l'argent justement sur ces lignes. Sans doute, vous souviendrez-vous que notre souci portait surtout sur le remplacement de certaines armoires, parce que constamment vandalisées.

M. LE MAIRE –

Monsieur DIZY.

M. DIZY –

Je n'ai pas de micro mais je vais parler fort. Dans la réflexion qui va être menée, ne serait-il pas opportun d'aller plus loin et de réfléchir à une séquence de lumière pour réduire la vitesse sur cette route ?

M. LE MAIRE –

Voilà qui est une bonne proposition.

Quand les propositions sont bonnes, on les reprend. Parfait, c'est noté.

Je relis une partie de texte : Bien évidemment, dès l'instant où E.D.F émet un avis favorable pour l'accrochage de nos équipements sur ses supports, nous privilégierons l'option technique correspondante.

Selon la formule de mise en concurrence retenue (très certainement le marché négocié), la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O) aura à connaître des résultats de la mise en concurrence de cette affaire.

Ce texte ne pose pas problème et nous conservons la même rédaction ; nous y travaillons pour la prochaine CAO sachant que nous ferons le nécessaire pour sécuriser cet axe.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

2.04 - OPERATIONS DE TRAVAUX DANS LES BATIMENTS MUNICIPAUX - ORGANISATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE CORRESPONDANTE - MARCHES NEGOCIES - AUTORISATION DE SIGNATURE - LOTS N° 2, 6, 9 et 10

Notre assemblée réunie en date du 12 juillet dernier, s'est prononcée favorablement pour l'attribution de six lots sur un ensemble de dix, composant un nouveau dispositif contractuel relatif au recours à des entreprises pour des opérations de travaux ou de grosses réparations dans nos bâtiments municipaux.

Au cours de ces derniers mois, nous avons donc poursuivi la phase de consultation des entreprises susceptibles de répondre à notre mise en concurrence engagée sous la forme négociée, en application de l'article 35-I-1 du Code des Marchés Publics et ce, pour les quatre lots sans attributaire.

Au terme de cette nouvelle phase de consultation, nous avons été à même de présenter des offres acceptables à la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 8 décembre 2005, celle-ci s'étant positionnée favorablement vis-à-vis des propositions de nos « services acheteurs ».

Vous trouverez ci-après, la synthèse des entreprises attributaires de tous les lots rattachés à cette opération :

LOT	INTITULE	Attributions Précédentes	Nouvelles attributions	MONTANT	
				Mini HT	MaxiHT
1	Maçonnerie-gros œuvre	Bruno VAN MARCKE		10 000 €	40 000 €
2	Menuiseries-charpente-agencement et plâtrerie		SMETS	8 000 €	32 000 €
3	Peinture	H.V.P.		10 000 €	40 000 €
4	Electricité	D.J.C.		10 000 €	40 000 €
5	Plomberie-sanitaire	PLOUVIER		5 000 €	20 000 €
6	Vitrierie-miroiterie		TROUSSON	2 000 €	8 000 €
7	Génie climatique	SITEX		10 000 €	40 000 €
8	Couverture	PLOUVIER		5 000 €	20 000 €
9	Métallerie		MONGER	2 000 €	8 000 €
10	Fermeture-volets roulants		GUERMONPREZ	3 000 €	12 000 €
<i>Total</i>				65 000 €	260 000 €

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature des pièces contractuelles des quatre lots restants.

La commission municipale « Aménagement de la Ville et de la Campagne » a examiné cette question lors de sa séance du 29 novembre 2005.

M. FLAHOU –

Cette délibération nous permet d'attribuer les quatre lots qui ne l'avaient pas été lors de notre séance du 12 juillet dernier.

Lecture du tableau.

Ces attributions vont permettre de réaliser les opérations de travaux dans les bâtiments municipaux ; les dix lots étant désormais pourvus.

M. LE MAIRE –

Sans question particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

2.05 - EXTENSION ET RESTRUCTURATION DE L'ECOLE PAULINE-KERGOMARD - MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX - LOT N° 4 - MENUISERIES INTERIEURES, CLOISONS, DOUBLAGES ET PLAFONDS - PENALITES DE RETARD - REMISE PARTIELLE

L'entreprise P. et R. LEHOUCQ, dont le siège social est à Halluin, a été attributaire d'un marché de travaux relatif à l'extension et à la restructuration de l'école Pauline-Kergomard -lot n° 4- portant mise en œuvre des menuiseries intérieures, cloisons, doublages et plafonds et ce, pour un montant forfaitaire de 50 320,05 € HT.

L'ordre de service de commencement a pris effet au 1^{er} juin 2004, le délai d'exécution des travaux correspondants ayant été contractuellement fixé à sept mois. Alors que la réception des travaux devait intervenir au 31 décembre 2004 au plus tard, celle-ci n'a été effective qu'au 27 janvier suivant.

Après une analyse circonstanciée de ce décalage de 27 jours, il apparaît que celui-ci n'est pas exclusivement imputable à une défaillance de l'entreprise titulaire du marché. Tout au contraire, il est le résultat d'une combinaison de difficultés de chantier, attestées par le maître d'œuvre.

Il ressort en effet d'une note établie par l'entreprise LEHOUCQ, validée par Monsieur CORTAL - Architecte - qu'en égard à l'état de divers murs (humidité...), l'entreprise a été contrainte d'opter pour des habillages de mur (placoplâtres) non plus collés mais posés sur structures métalliques. De même, les travaux d'habillage de plafond ont nécessité des temps de pose bien plus importants que ceux initialement évalués, dès l'instant où les plans ne faisaient pas toujours apparaître les structures de charpente.

De même, des blocs portes asservis ou non ont été raccordés et adaptés (retournement) alors que ces prestations ne relevaient pas de leur marché.

Outre d'autres menues adaptations, l'entreprise LEHOUCQ a également assuré l'habillage en vitrage de la séparation entre la cuisine et la grande salle.

Toutes ces prestations et interventions n'ont donné lieu à aucune plus-value alors que celles-ci sont substantielles.

En conséquence, après négociation entre les représentants du maître d'ouvrage (Ville de Roncq), le maître d'œuvre (M. CORTAL) et l'entreprise LEHOUCQ, il ressort que les pénalités de retard peuvent être ramenées à un montant de 6 000 € (15 jours x 400 €) au lieu des 10 800 € évalués initialement.

Conformément au décret portant pièces justificatives à produire par l'ordonnateur au comptable public - annexe II - chapitre 41 « travaux, fournitures ou services entrant dans le champ d'application du Code des Marchés Publics » - 41225 § b-5 - il nous appartient de nous prononcer sur toute réduction ou exonération de pénalités de retard.

Nous vous proposons donc d'émettre un avis favorable pour une réduction des pénalités de retard de 4 800 €, celles-ci étant définitivement fixées à 6 000 €.

La commission municipale « le Roncquois dans sa Ville » a examiné cette question lors de sa séance du 6 décembre 2005.

M. FLAHOU –

Comme évoqué lors de la commission municipale du 6 décembre dernier, cette délibération permettrait d'achever ce qui devait encore l'être, à savoir le lot n° 4 (menuiseries intérieures, cloisons, doublages et plafonds).

Au départ, les établissements LEHOUCQ devaient être « pénalisés » de 10.800 € ; suite aux discussions que nous avons eues, il s'est avéré que dans le suivi de ce chantier, M. LEHOUCQ a été perturbé par la déficience d'autres corps d'état ; par ailleurs, M. CORTAL lui a demandé d'installer les placo sur rails plutôt que directement sur les murs.

Comme je l'ai également signalé, cette entreprise a toujours travaillé sans demander d'avenant au marché.

Si vous acceptez d'entériner cette délibération, nous pourrions ainsi régler le problème de ce lot n° 4 ; l'entreprise ne conteste pas le fait d'avoir à subir des pénalités. Suite à nos discussions, nous nous sommes mis d'accord sur une pénalité de 15 jours de retard, soit 6.000 €.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur FLAHOU.

Sans demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

Une dernière information à vous donner : les gens du voyage ont quitté la gare et les services municipaux ont aussitôt procédé au nettoyage de telle manière que tout soit propre. Ce lieu va être sécurisé pour éviter de nouveaux arrivants.

Je remercie les forces de l'ordre et tous ceux qui ont travaillé sur ce dossier depuis trois bonnes semaines. Nous avons l'arrêté d'expulsion depuis longtemps déjà ; il fallait toutefois coordonner les actions de police car il faut beaucoup de monde sur le terrain pour procéder à ce type d'expulsion.

Le calendrier de nos prochaines séances vous sera adressé dans quelques jours, afin que vous puissiez en prendre note dans vos agendas.

Je vous rappelle quelques manifestations à venir :

- les fêtes de fin d'année et je souhaite nous y retrouver nombreux ; la soirée Gloubi bouлга est comble ; plus aucune place n'est disponible.
- Les fêtes de Noël dont vous pouvez retrouver l'itinéraire sur le prospectus distribué et j'en félicite les services Animation, Culture et Jeunesse qui ont œuvré sur la confection de ce petit régal. Comme tous les ans, c'est toujours magnifique, il suffit de regarder la petite féerie réalisée autour de la pièce d'eau. Je souhaite que vous veniez nombreux autour du vin chaud et de l'amitié de fin d'année.

C'est l'occasion, pour moi, de souhaiter à toutes et à tous, au public, à la presse, à vous-mêmes et vos familles d'excellentes fêtes de fin d'année et de Noël.

Merci à tous et bonne soirée.

Levée de séance à 21h15

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Vincent LEDOUX

-oOo-